
JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

VOL. XXX

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

CINQUIÈME SESSION DE LA HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXX



SON HONNEUR
L'HONORABLE JOSEPH - ADOLPHE CHAPLEAU
LIEUTENANT-GOUVERNEUR



QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR L.-J. DEMERS & FRÈRE
1895

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

J.-A. CHAPLEAU,

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos Très aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER mil huit cent quatre-vingt-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents

au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGTIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

EUG ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

J.-A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTËNDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL mil huit cent quatre-vingt-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grande aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le ONZIÈME jour du moi de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement. en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-SIXIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par Ordre,

EUG. ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADÁ,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
 Province de Québec, }
 [L. S.]

J.-A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le ONZIÈME jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGTIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

SALUT :

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SIXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

J.-A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGTIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour du mois de JUIN mil huit cent quatre-vingt-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Biens-Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le TRENTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TREIZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par^rordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE OF QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

J.-A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Csnseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Legislative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de

la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTIÈME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTIÈME jour du mois de JUILLET mil huit cent quatre-vingt-quinze auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considération, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, SAMEDI, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DOUZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
 Province de Québec. }
 [L. S.]

J.-A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-quinze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme le droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec. }
[L. S.]

J.-A. CHAPLEAU,

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc , etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-quinze.

SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au DIX-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, MERCREDI, le TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE

courant, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUATRIÈME jour d'OCTOBRE dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

MERCREDI, 30 OCTOBRE 1895.

MERCREDI, le TRENTIEME jour du mois d'OCTOBRE, dans la cinquante-neuvième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la cinquième session de la huitième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

Les honorables messieurs

*Audet,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,*

*Larue,
Ovimet,
Pelletier,
Ross, D -A.,
Sharples.*

Les honorables conseillers législatifs sont informés qu'il a été émis une commission sous le grand Sceau nommant l'honorable Thomas Chapais, l'un des conseillers législatifs, orateur du Conseil législatif.

La dite commission est alors lue comme suit :

CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A l'honorable *Thomas Chapais*, conseiller législatif pour la division des *Laurentides*, dans notre province de *Québec*, résidant en la cité de *Québec*, et à tous ceux à qui ces présentes parviendront :

SALUT :

Sachez que, reposant pleine confiance en la loyauté, intégrité et capacité du dit honorable *Thomas Chapais*, nous avons jugé à propos de constituer et nommer, et par les présentes constituons et nommons le dit honorable *Thomas Chapais* Orateur du Conseil législatif de notre province de *Québec*, en vertu d'un acte de la Législature de notre dite Province, passé dans la cinquante-deuxième année de notre règne, intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Conseil législatif ", en remplacement de l'honorable *Pierre Boucher de La Bruère*.

Pour, par le dit honorable *Thomas Chapais* tenir, exercer la dite charge d'Orateur du Conseil législatif de notre province de *Québec*, et en jouir, durant notre bon plaisir et sa résidence dans les limites de la dite province, avec tous les droits, privilèges et avantages appartenant à la dite charge, en la manière la plus ample et la plus entière.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*, Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable *Joseph Adolphe Chapleau*, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce dixième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze et de notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

LOUIS-P. PELLETIER,

Secrétaire.

L'honorable Orateur a alors pris le fauteuil au pied du trône.

Et la masse, qui auparavant était sous le bureau, est remise sur le bureau.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable *Joseph Adolphe Chapleau*, lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gentil-

homme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est avec plaisir que je vous vois de nouveau réunis au siège du gouvernement pour accomplir les devoirs importants que vous imposent la constitution et l'intérêt public. Soyez les bienvenus.

Nous devons rendre grâces à la divine providence de l'abondante moisson dont elle a favorisé notre pays.

Puissent les produits de l'industrie agricole obtenir des prix rémunérateurs ! Nous verrons alors la prospérité des agriculteurs se communiquer aux autres classes de la société, et nous ne souffrirons plus de la crise qui, bien qu'elle n'ait fait qu'effleurer notre pays, pendant qu'elle sévissait ailleurs, a cependant entravé le mouvement des affaires.

Mon gouvernement s'est attaché à diriger, autant que possible, l'industrie laitière, et, enfin d'empêcher l'encombrement dans le marché du fromage, il a favorisé tout spécialement la fabrication du beurre, et a accordé des primes pour le fonctionnement des beurreries en hiver. Depuis trois ans que ces primes ont été accordées, la production du beurre fabriqué en hiver a plus que doublé.

Cette question d'équilibre dans la production étant en bonne voie, mon gouvernement a travaillé à rétablir en Angleterre la réputation de ce produit important de la province de Québec, réputation que des exportations faites dans de mauvaises circonstances avaient compromise. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont des plus satisfaisants ; le beurre de la province est classé en Angleterre parmi les meilleurs produits similaires du monde entier. L'exportation de cet article, qui périssait en 1894, a repris vigueur. L'été dernier, elle a doublé celle de l'année précédente et tout promet des développements encore plus considérables pour l'avenir.

Le chiffre total de la production de l'industrie laitière de la province de Québec, qui ne s'élevait pas à trois millions de dollars en 1890, a dépassé sept millions en 1894.

Si les dépôts faits dans les banques et les caisses d'épargnes par les particuliers sont un critérium de la prospérité d'un pays, nous avons le droit d'en conclure, d'après les renseignements puisés aux sources officielles que la province de Québec marche à la tête des provinces de la Confédération canadienne sous ce rapport.

Pendant que dans toutes les branches de l'agriculture s'accomplissent des progrès qui attirent sur nous l'attention des provinces sœurs et des pays étrangers, de nouvelles régions sont ouvertes à l'exploitation agricole. Les terres fertiles de la Métapédia, du Lac Saint-Jean, du Témiscamingue et du nord de Montréal sont prises par des colons courageux venus des anciennes paroisses et de quelques villes du Canada et des Etats-Unis. Ce mouvement de colonisation, que mon gouvernement a favorisé le plus possible, s'explique surtout par le succès de l'agriculture dans toute la province, et par l'attention et la sollicitude que les classes dirigeantes témoignent à cette industrie. Le peuple apprécie de mieux en mieux la noblesse et les avantages de la carrière agricole, et il y a lieu d'espérer que cette juste appréciation offrira un remède efficace à la dépopulation des campagnes et à l'émigration qui ont fait tant de mal à cette province.

L'état de nos finances permettra à mon gouvernement de vous proposer l'abolition des "licences de manufacture et de commerce et des taxes directes sur certaines personnes." Mais la situation financière ne pourra être réglée définitivement qu'après que les entreprises de chemins de fer qui sont sur le métier auront été complétées ou abandonnées, et après que la commission chargée d'arbitrer les comptes en dispute entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de Québec et d'Ontario aura fini sa tâche.

D'après les lois que vous avez déjà votées, la construction des chemins de fer subventionnés par la province devra être terminée ou abandonnée dans un délai très restreint.

Quant à l'arbitrage, je vous exprimais l'espoir, l'an dernier, que je pourrais vous en annoncer la fin à l'ouverture de cette session. À mon grand regret, cette espérance a été déçue. Ce n'est pas que mon gouvernement ait négligé cette affaire importante, ce n'est pas non plus qu'il y ait eu mauvais vouloir de la part des autres parties intéressées; mais l'étude des matières en litige a présenté de plus grandes difficultés et nécessite plus de travail qu'on ne l'avait prévu. Il est à craindre qu'il ne s'écoule encore plusieurs mois, avant que l'on arrive à la fin de cet arbitrage. Espérons que, pour éviter un si long retard, les trois gouvernements régleront, par un compromis, quelques-unes des réclamations les moins considérables.

L'intempérance continue ses ravages au sein de notre population. Il est du devoir du gouvernement de faire exécuter avec encore plus de

vigueur et d'efficacité les lois relatives au débit des liqueurs enivrantes, et à vous, comme à tous bon citoyen, il incombe de faciliter cette tâche. On apprend bien vite à éluder les lois édictées pour protéger la société contre les dangers de ce commerce; c'est pourquoi, cette année encore, vous serez appelés à modifier ces lois.

La commission chargée de codifier les lois de la procédure civile a fini son travail. Vous pourrez pendant cette session, étudier dans son entier le projet de code qu'elle a préparé. J'aime à croire que vous y trouverez les réformes que la magistrature, le barreau et les justiciables attendent depuis longtemps.

Les lois adoptées par la législature de cette province, il y a quelques vingt années, pour préserver la pureté électorale ont certainement produit d'heureux résultats dans les premières élections qui ont suivi leur mise en vigueur, mais l'ardeur des luttes de partis, la facilité avec laquelle on règle, au moyen de compromis, les contestations d'élections, certaines modifications adoptées par la législature, et peut-être aussi une application moins rigoureuse de ces lois par les tribunaux, en ont déjà diminué l'efficacité. C'est pourquoi vous serez invités à étudier des amendements à la loi électorale et à la loi des élections contestées.

Vous aurez aussi à ligiférer sur divers autres sujets d'une importance moindre.

Messieurs de l'Assemblée législative.

Les comptes publics vous seront soumis, selon l'usage, et vous serez appelés à voter des crédits supplémentaires pour l'exercice en cours, ainsi que les crédits requis pour l'année budgétaire 1896-97.

Honorables Messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

Je souhaite que vos délibérations soient dominées par le désir sincère de rendre au peuple dont les intérêts vous sont confiés, tous les services qu'il a droit d'attendre de vous. Daigne le Dieu de lumière et de bonté vous éclairer et bénir vos travaux !

Alors l'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable M. Chapais, présente le Bill (A) concernant l'agriculture
Le dit Bill est lu la première fois *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

L'honorable *Gédéon Ouimet*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier à la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable conseiller ”.

Alors le dit honorable *Gédéon Ouimet*, accompagné des honorables Messieurs *Larue* et *Sharples* s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA, Province de Québec. } [L. S.]	J.-A. CHAPLEAU.
---	-----------------

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Gédéon Ouimet*,

SALUT :

SACHEZ, que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous savons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre dite province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Rougemont*, dans Notre dite province de Québec, en remplacement de l'honorable *Pierre Boucher de La Bruère*, et Nous enjoignons que vous, le dit honorable *Gédéon Ouimet*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin Notre fidèle et bien aimé l'honorable *Joseph-Adolphe Chapleau*, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce DEUXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

Le greffier déclare que le dit honorable *Gédéon Ouimet*, a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège. ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, le 31 OCTOBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prévoist,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, D.-A.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross, J.-J.,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Marsil,</i>	<i>Wood.</i>

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *J.-J. Ross*, des Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke ;

Par l'honorable *M. Garneau*, de la " Canadian Assurance Company ; "

Par l'honorable *M. Tourville*, des Sœurs de la Miséricorde de Montréal (deux pétitions) ;

De *H. Lamothe* et autres ;

Par l'honorable *M. Laviolette*, de *J. Leduc* et autres ;

Par l'honorable *M. Archambeault*, du " Dominion College of Music ; "

De *Louis-George Lecomte*, M. D.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

J.-A. CHAPLEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à

chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 30 octobre 1895.

L'honorable *Orateur* présente un état des affaires de l'hospice de la Maternité, sous les soins des Sœurs de la Miséricorde, à Montréal, pour l'année 1895.

Aussi, le rapport du bibliothécaire de la Législature, lequel est lu comme suit :

A l'honorable Orateur et aux honorables membres du Conseil législatif.

Le bibliothécaire de la Législature a l'honneur de présenter le rapport suivant, pour la vacance de 1895 :

Depuis la dernière session le bibliothécaire a fait terminer l'impression du catalogue par cartes commencée en 1893. Ce catalogue comprend environ 12,000 cartes tirées à quatre exemplaires. Ces cartes ont été disposées dans un meuble spécial, et la consultation en est facile.

D'un côté, il y a le catalogue par ordre alphabétique, et de l'autre par ordre de matières. Les deux systèmes ainsi combinés remplacent avantageusement le catalogue imprimé, pour ceux qui peuvent fréquenter la bibliothèque, mais le public en général bénéficierait davantage d'un catalogue imprimé.

La bibliothèque s'est enrichie d'une collection assez considérable d'ouvrages sur la jurisprudence et la législation de Belgique. Plusieurs députés ayant manifesté le désir de consulter des ouvrages de cette nature, le bibliothécaire s'est cru justifiable de se rendre à des vœux souvent formulés.

Le nombre de volumes de la bibliothèque est actuellement de 48,000. Depuis le commencement de la session de 1894, le bibliothécaire a acheté 1,217 volumes et 631 brochures.

Respectueusement soumis,

N.-E. DIONNE,

Bibliothécaire de la Législature de la province de Québec.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de la session,

Il est proposé par l'honorable M. *Ouimet*, appuyé par l'honorable M. *Wood*, que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour le remercier de son gracieux discours, savoir :

A Son Honneur l'honorable JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR.

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur de son gracieux discours, dans lequel il nous déclare que c'est avec plaisir qu'il nous voit de nouveau réunis au siège du gouvernement pour accomplir les devoirs importants que nous imposent la constitution et l'intérêt public, et nous souhaite la bienvenue.

Nous devons avec Votre Honneur rendre grâces à la divine providence de l'abondante moisson dont elle a favorisé notre pays.

Nous formons avec Votre Honneur des vœux pour que les produits de l'industrie agricole obtiennent des prix rémunérateurs, et nous partageons sa croyance que nous verrons alors la prospérité des agriculteurs se communiquer aux autres classes de la société, et que nous ne souffrirons plus de la crise qui, bien qu'elle n'ait fait qu'effleurer notre pays, pendant qu'elle sévissait ailleurs, a cependant entravé le mouvement des affaires.

Nous apprenons avec satisfaction que le gouvernement s'est attaché à diriger, autant que possible, l'industrie laitière, et qu'il a, afin d'empêcher l'encombrement dans le marché du fromage, favorisé tout spécialement la fabrication du beurre et a accordé des primes pour le fonctionnement des beurreries en hiver, et que depuis trois ans que ces primes ont été accordées, la production du beurre fabriqué en hiver a plus que doublé.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'après avoir mis en bonne voie cette question d'équilibre dans la production, le gouvernement a travaillé à rétablir en Angleterre la réputation de ce produit important de la province de Québec, réputation que des exportations faites dans de mauvaises circonstances avaient comprise : que les résultats obtenus jusqu'à présent sont des plus satisfaisants, le beurre de la province étant classé en Angleterre parmi les meilleurs produits similaires du monde entier ; que l'exportation de cet article, qui périlait en 1894, a pris vigueur ; que l'été dernier, elle a doublé celle de l'année précédente, et que tout promet des développements encore plus considérables pour l'avenir.

Nous apprenons avec plaisir que le chiffre total de la production de l'industrie laitière de la province de Québec, qui ne s'élevait pas à trois millions de dollars en 1890, a dépassé sept millions en 1894.

Nous reconnaissons avec Votre Honneur que si les dépôts faits dans les banques et les caisses d'épargne par les particuliers sont un critérium de la prospérité d'un pays, nous avons le droit d'en conclure, d'après les renseignements puisés aux sources officielles, que la province de Québec marche à la tête des provinces de la Confédération canadienne sous ce rapport.

Nous apprenons avec satisfaction qu'alors que dans toutes les branches de l'agriculture s'accomplissent des progrès qui attirent sur nous l'attention des provinces sœurs et des pays étrangers, de nouvelles régions sont ouvertes à l'exploitation agricole; que les terres fertiles de la Métépédia, du Lac Saint-Jean, du Témiscamingue et du nord de Montréal sont prises par des colons courageux venus des anciennes paroisses et de quelques villes du Canada et des Etats-Unis; que ce mouvement de colonisation, que le gouvernement a favorisé le plus possible, s'explique surtout par le succès de l'agriculture dans toute la province et par l'attention et la sollicitude que les classes dirigeantes témoignent à cette industrie; que le peuple apprécie de mieux en mieux la noblesse et les avantages de la carrière agricole, et qu'il y a lieu d'espérer que cette juste appréciation offrira un remède efficace à la dépopulation des campagnes et à l'émigration qui ont fait tant de mal à cette province.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de nos finances permettra au gouvernement de nous proposer l'abolition des "licences de manufacture et de commerce et des taxes directes sur certaines personnes," mais nous reconnaissons avec Votre Honneur que la situation financière ne pourra être réglée définitivement qu'après que les entreprises de chemins de fer qui sont sur le métier auront été complétées ou abandonnées, et après que la commission chargée d'arbitrer les comptes en dispute entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de Québec et d'Ontario aura fini sa tâche.

Nous constatons avec Votre Honneur que d'après les lois que nous avons déjà votées, la construction des chemins de fer subventionnés par la province devra être terminée ou abandonnée dans un délai très restreint.

Relativement à l'espoir, exprimé l'an dernier par Votre Honneur, que la fin de l'arbitrage pourrait nous être annoncée à l'ouverture de cette session, nous regrettons grandement avec Notre Honneur que cette espérance ait été déçue, non pas que le gouvernement ait négligé cette affaire importante, ni qu'il y ait eu mauvais vouloir de la part des autres parties intéressées, mais que l'étude des matières en litige a présenté de plus grandes difficultés et nécessite plus de travail qu'on ne l'avait prévu, et

qu'il est à craindre qu'il ne s'écoule encore plusieurs mois, avant que l'on arrive à la fin de cet arbitrage, et nous espérons avec Votre Honneur que, pour éviter un si long retard, les trois gouvernements régleront par un compromis, quelques-unes des réclamations les moins considérables.

Nous reconnaissons avec Votre Honneur, vu que l'intempérance continue ses ravages au sein de notre population, qu'il est du devoir du gouvernement de faire exécuter avec encore plus de vigueur et d'efficacité les lois relatives au débit des liqueurs enivrantes, et que, comme à tout bon citoyen, il nous incombe de faciliter cette tâche; nous admettons qu'on apprend bien vite à éluder les lois édictées pour protéger la société contre les dangers de ce commerce; et nous apprenons avec intérêt que nous serons en conséquence appelés cette année encore à modifier ces lois.

Nous apprenons avec plaisir que la commission chargée de codifier les lois de la procédure civile a fini son travail et que nous pourrons, pendant cette session, étudier dans son entier le projet de code qu'elle a préparé, et nous avons, comme Votre Honneur, confiance que nous y trouverons les réformes que la magistrature, le barreau et les justiciables attendent depuis longtemps.

Nous reconnaissons avec Votre Honneur que les lois adoptées par la législature de cette province, il y a quelques vingt années, pour préserver la pureté électorale, ont certainement produit d'heureux résultats dans les premières élections qui ont suivi leur mise en vigueur, mais que l'ardeur des luttes de partis, la facilité avec laquelle on règle, au moyen de compromis, les contestations d'élections, certaines modifications adoptées par la législature, et peut-être aussi une application moins rigoureuse de ces lois par les tribunaux, en ont déjà diminué l'efficacité, et nous apprenons avec intérêt que nous serons invités à étudier des amendements à la loi électorale et à la loi des élections contestées.

Nous apprenons avec intérêt que nous aurons aussi à légiférer sur divers autres sujets d'une importance moindre.

Nous souhaitons avec votre Honneur que nos délibérations soient dominées par le désir sincère de rendre au peuple, dont les intérêts nous sont confiés, tous les services qu'il a droit d'attendre de nous, et nous joignons notre prière à la sienne pour que le Dieu de lumière et de bonté daigne nous éclairer et bénir nos travaux.

La question d'agrément étant posée, au sujet de la dite adresse, la Chambre se prononce unanimement dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable *Orateur*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Audet, Cormier, Laviolette, Sharples, J.-J. Ross, Gilman, Tourville* et *Wood*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *de Boucherville, Pelletier, Dorion, Marsil, Ouimet, Sharples, Ross, J.-J., Sylvestre* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Cormier, de Boucherville, Méthot, Pelletier, Ross, D.-A., Starnes* et *Sylvestre*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Bryson, Chapais, de Boucherville, Dorion, Garneau, Gilman, Larue, Laviolette, Prévost, Tourville* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Bryson, Chapais, Garneau, Laviolette, Marsil, Méthot, Sharples, Ross, D.-A., Gilman* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et Bills privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Chapais, de Boucherville, Gilman, Laviolette, Marsil, Méthot, Ouimet, Pelletier, Prévost, Ross, D.-A., Ross, J.-J., Sharples, Tourville* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
 mardi, le 12 novembre, à 4 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à
 mardi, le 12 novembre, à 4 heures P. M.

MARDI, 12 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross, D.-A.,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, J.-J.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Marsil,</i>	

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de la cité de Ste. Cunégonde ;

De la ferme modèle de Compton ;

De la compagnie manufacturière de Chambly,

Par l'honorable M. *Bryson*, de John Bryson et autres ;

De William Owens et autres ;

De certains contribuables de Clifton ;

De la municipalité de Sainte-Louise du Mile-End.

Par l'honorable M. *Garneau*, de la " Montreal Safe Deposit Company " ;

De la cité de Québec ;

De la " Quebec Central Railway Company " .

Par l'honorable M. *Tourville*, de Félix Robereau-Duplessis.

Par l'honorable M. *Sharples*, de James Reed et autres ;

De Mgr Fabre et autres.

Par l'honorable M. *Prévost*, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. *Ward*, de la ville de Westmount ;

Du " Church Home " .

Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. A.-L. Sentenne et autres ;

De Edouard S. Clouston et autres ;

De Sir William Hingston et autres ;

De la " Montreal Gas Company " .

Par l'honorable M. *Marsil*, de E.-P. Lachapelle et autres ;

De la Compagnie de chemin de fer des Comtés-Unis.

Par l'honorable M. *Gilman*, de " The Sherbrooke Street Railway Co." ;

De " The Ramsay Paint Co." ;

De " The Royal Paper Mills Company " ;

De la ville de Coaticook ;

De George Allen Childs et autres ;

De James Shearer et autres.

Par l'honorable M. *Méthot*, de Côte L. A. Morisset.

Par l'honorable M. *Ross (J.-J.)* de Joseph Lacroix Archambeault.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke, demandant un acte d'incorporation.

De James Crathern et autres, demandant un acte d'incorporation pour la " Canadian Assurance Company. "

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité, demandant que leur octroi ne soit pas diminué.

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité de Montréal, demandant à considérer que les enfants qu'elles recueillent sont abandonnés.

De Dame H. Lamothe ès nom ès qualité et autres, demandant la passation d'un Bill pour autoriser l'aliénation des terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu.

De J. Leduc et autres citoyens de Montréal, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal.

De Sir Donald Smith et autres, demandant une acte d'incorporation pour le " Dominion College of Music ".

De Louis George Lecomte, demandant la passation d'une loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec à lui octroyer une licence pour pratiquer la médecine.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre un état des comptes du greffier.

Ordonné, que le compte détaillé soumis par le greffier de cette Chambre soit renvoyé au comités des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 13 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audel,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes son présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, des syndics de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus.

Par l'honorable M. *Pelletier*, du conseil municipal de Fraserville.

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la corporation du comté de Bellechasse.

Par l'honorable *J. J. Ross*, de William Andrew Yule et autres.

Par l'honorable M. *Méhot*, de John Verret et autres ;

De William Mitchell et autres ;

De Alexander Baptist et autres.

Par l'honorable M. *Ouimet*, de Samuel Glenson et autres.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 13 novembre 1895.

Le comité des contingents, nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. Bryson a été nommé président de ce comité

Le quorum du comité a été fixé à trois de ses membres.

Afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre, pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de dix mille piastres (\$10,000).

Votre comité a nommé un sous-comité composée des honorables MM. Bryson, Méthot et Sharples, pour examiner les comptes du comptable de cette Chambre, lesquels ont été référés au comité par cette honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON, JR.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF.

Ce 13 novembre 1895.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre comité a choisi l'honorable Horace Archambeault pour son président.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq de ses membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé que les avis ont été régulièrement donnés.

De Louis George Lecomte, demandant la passation d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec à lui octroyer une licence pour pratiquer la médecine ;

De Sir Donald Smith et autres, demandant une charte pour le " Dominion College of Music " ;

De J. Leduc et autres citoyens de Montréal, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal ;

De Dame H. Lamothe, ès-nom et ès-qualité, et autres, demandant un Bill pour autoriser l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu ;

Des Sœurs du Précieux-Sang, de Sherbrooke, demandant une charte ;

Votre comité recommande que les délais pour recevoir des pétitions pour bills privés soient étendus de deux jours.

Le tout humblement soumis.

HORACE ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *J. J. Ross* présente un Bill (B) intitulé : " Loi constituant en corporation " Les Sœurs du Précieux-Sang, de Sherbrooke ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Marsil*, du comité de la chambre de lecture, présente le premier rapport de ce comité.

Il est reçu et lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE.

Ce 13 novembre 1895.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Pelletier* a été nommé président de ce comité.
Le quorum du comité est fixé à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

D. D. MARSIL,

Président *pro tem*

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *Orateur* présente un état des affaires du " Club de la
Garnison " pour 1895.

L'honorable M. *Bryson* propose.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 14 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wood*, de la " Dominion of Canada Trusts Company."

Par l'honorable M. *Archambeault*, de James Armstrong et autres ;
De la corporation du village de Senneville.

Par l'honorable M. *Ward*, de la cité de Saint-Henri.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la " Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," demandant des amendements à sa charte ;

De l'école modèle de Compton, demandant une loi lui conférant des pouvoirs ;

De la " Compagnie Manufacturière de Chambly " demandant des amendements à sa charte ;

De William Owens et autres, demandant un acte d'incorporation pour la " Nation Valley Railway Company " ;

De John Bryson et autres, demandant une loi pour la " Coulonge and Cross River Boom Company " ;

De certains contribuables de Clifton, demandant une loi pour diviser le township de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités ;

De la municipalité du "Mile End", demandant à être érigée en corporation de ville ;

De la "Montreal Safe Deposit Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

Du "Quebec Central Railway", demandant des amendements à sa charte ;

De Félix Robereau-Du Plessis, demandant une loi pour ratifier certains actes de vente ;

De James Reed et autres, demandant un bill pour la "Compagnie Centrale de Leeds" ;

De Monseigneur Fabre et autres, demandant une loi pour ratifier certains actes de vente ;

De la "ville de Westmount", demandant des amendements à sa charte ;

De la "cité de Montréal", demandant des amendements à sa charte ;

Du Révérend A. L. Sentenne et autres, demandant une loi concernant la succession de feu F. X. Beaudry ;

De M. S. Clouston et autres, demandant des amendements à la charte de la "Royal Trust and Fidelity Company" ;

Du "Church Home," demandant la continuation de son allocation annuelle ;

De Sir William Hingston et autres, demandant une charte d'incorporation pour la "Samaritan Hospital" ;

De la "Montreal Gas Company," demandant des amendements à sa charte ;

De la "United Counties Railway," demandant des amendements à sa charte ;

De J. S. Mitchell et autres, demandant une charte d'incorporation sous le nom de "The Sherbrooke Street Railway Company" ;

De A. Ramzay et autres, demandant une charte d'incorporation pour "The Ramzay Paint Company";

De la "Royal Paper Mills Company," demandant des amendements à sa charte d'incorporation;

De la ville de Coaticooke, demandant des amendements à sa charte;

De "G. A Childs et autres, demandant la permission de vendre certaines propriétés";

De "C. L. A. Morisset," demandant une loi pour autoriser le bureau des notaires à l'admettre à la profession de notaire;

De James Shearer et autres, demandant une charte d'incorporation pour la "James Shearer Company";

De "Joseph Lacroix" demandant l'autorisation de changer son nom en celui de Joseph Archambault";

L'honorable M. *Marsil* présente un Bill (C) intitulé "Loi amendant de nouveau la loi des dentistes."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs du Précieux Sang", de Sherbrooke,

Sur motion de l'honorable M. *J. J. Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *J. J. Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

VENDREDI, 15 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Laviolette,

Méthot,
Ouimet,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Wood,

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Romulus Mondor et autres.

Les requêtes suivantes sont lues et reçues :

Des syndics de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, demandant des amendements à la loi 49-50 Vict., ch. 45 ;

De la ville de Fraserville, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation du comté de Bellechasse, demandant qu'une certaine partie du canton d'Armagh soit annexée au comté de Montmagny ;

De William Andrew Yule et autres, demandant une charte sous le nom de " The Richelieu river hydraulic and manufacturing Company " ;

De John Verret et autres, demandant des amendements à la loi 46 Vict., ch. 60 ;

De William Mitchell et autres, demandant une charte sous le nom de " The Drummondville hydraulic and manufacturing Company " ;

De A. Baptist et autres, demandant une charte sous le nom de " l'Association agricole du district des Trois-Rivières " ;

De Samuel Glenson et autres, demandant une charte sous le nom de " The Protective Benefit Association of Canada " .

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la chambre reprend sa séance, puis, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, elle s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 18 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Garneau,
Larue,
Lavolette,
Méthot,

Quimet,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Wood.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable D. A. Ross, du "Ladies Protestant Home" de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De E. P. Lachapelle et autres, demandant une loi l'autorisant à amalgamer l'école vétérinaire française et l'école de médecine vétérinaire ;

De la cité de St. Henri demandant des amendements à sa charte ;

De Romulus Mondor et autres, demandant un acte d'Incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de St. Gabriel de Mondou à Ste. Emilie de l'Energie ;

De James Armstrong et autres, demandant une loi ratifiant et confirmant les pouvoirs accordés à la "Dominion of Canada Trust Company," par l'acte 58-59 Vict, chap. 84, du Canada.

De James Armstrong et autres, demandant une loi déclarant valide, une vente de la partie du lot No. 139, de la paroisse de Montréal.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vendredi, 15 novembre 1895.

L'Assemblée législative informe le Conseil législatif qu'elle a nommé les honorables messieurs Casgrain, Pelletier, Morris, Marchand et mes-

sieurs King, Lacouture, Normand, Tétreau, Villeneuve, Tessier (Rimouski), Turgeon, Bourbonnais, Duplessis et Stephens, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : " Loi autorisant l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 32) intitulé : Loi incorporant le " Dominion College of Music," Montréal.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé : " Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Ed.-Charles Fabre, archevêque de Montréal et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 64) intitulé : " Loi déclarant Louis-Georges Lecomte, membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième séance à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 7) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux registres des baptêmes, mariages et sépultures."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 2) intitulé : "Loi amendant la loi relative à l'entretien des prisonniers."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 4) intitulé : "Loi abrogeant la loi 57 Victoria, chapitre 11, relative à certaines taxes et licences.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance,

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 9) intitulé : "Loi concernant la clôture des inventaires en justice."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance,

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 13) intitulé "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques des cités de Montréal et de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 19 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Larue,
Laviolette,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Wood.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Pelletier*, du Bureau de l'Association dentaire de la province de Québec.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative, il est lu dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mardi, 19 novembre 1895.

Résolu : Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature et informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Les honorables MM. Taillon, Nantel et Messieurs Cartier, Cholette, Simpson, McDonald, Gladu, Morin, Stephens et Tessier (Portneuf), seront membres du dit comité conjoint.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif et demande son concours.

Attesté,

L.-G. DESJARDINS,

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Résolu : Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables messieurs *Audet, Cormier, Gilman, Laviolette, Sharples, Ross J.-J., Tourville* et *Wood*, soit

un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant de nouveau le Code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2) intitulé : " Loi amendant la loi relative à l'entretien des prisonniers,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 9) intitulé : " Loi concernant la clôture des inventaires en justice,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 4) intitulé : " Loi abrogeant la loi 57 Victoria, chapitre 11, relative à certaines taxes et licences,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 32) intitulé : " Loi constituant en corporation le *Dominion College of Music* de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 49) intitulé :
 "Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault,"

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1895.

Séance de 11 h. A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Larue,
Méthot,

Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Wood.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 2) intitulé : " Loi amendant la loi relative à l'entretien des prisonniers,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 9) intitulé : Loi concernant la clôture des inventaires en justice,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Boucherville*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir ; quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mercredi, 20 novembre 1895.

Résolu, qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, informant leurs Honneurs qu'un comité composé des honorables MM. Pelletier et Marchand, et de MM. Augé, Panneton, Tellier, Fitzpatrick, Tétreau, Gladu, et du moteur, l'honorable M. Casgrain, a été nommé, avec mission d'étudier les rapports faits par la commission de la refonte du code de procédure civile et de faire rapport à cette Chambre; et que ce comité agisse pour les fins susdites conjointement avec le comité nommé dans le même but par l'honorable Conseil législatif.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif et demande son concours.

Attesté.

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, informant la Chambre que le Conseil législatif acquiesce à sa demande, pour la formation d'un comité conjoint pour étudier les rapports de la commission chargée de la refonte du Code de Procédure Civile, et que les honorables MM. *D.-A. Ross*, *Ouimet* et *Archangeault* soient nommés pour agir, au nom du Conseil législatif, comme membres du dit comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 25 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Laviolette, de Rodolphe Beaudry et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du " Ladies' Protestant Home " demandant l'allocation ordinaire ;

De George M. Lovejoy, M. D., secrétaire de l'association des dentistes, protestant contre la législation demandée par l'université Bishop.

La pétition du village de Senneville demandant des amendements à sa charte, étant lue l'*Orateur* déclare que cette pétition n'étant pas signée par le pétitionnaire et ne portant pas le sceau de la corporation, est irrégulière et ne peut pas être reçue.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 5) intitulé : " Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36) intitulé : " Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Québec Central."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 40) intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer central de Leeds."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé : " Loi modifiant la loi 51-52 Victoria, chapitre 90, constituant en corporation la ville de Coaticook ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 44) intitulé : " Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la Ferme Modèle de Compton."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : " Loi abrogeant la loi 57 Victoria, chapitre 11, relative à certaines taxes et licences ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour^e appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant de nouveau le code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 26 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharple,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Méthot*, de Joseph Abel Fortin.

L'honorable M. *Ouimet* du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 26 novembre 1895.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été régulièrement donnés :

De James Reed et autres, demandant un bill pour la " Compagnie Centrale de Leeds " ;

De Monseigneur Fabre et autres, demandant une loi pour rectifier certain acte de vente ;

De la " cité de Ste-Cunégonde de Montréal " : demandant des amendements à sa charte ;

De l'école modèle de Compton, demandant une loi lui conférant des pouvoirs ;

De la " Compagnie manufacturière de Chambly ", demandant des amendements à sa charte ;

De William Owens et autres, demandant un acte d'incorporation pour la " Nation Valley Railway Company " ;

De certains contribuables de Clifton, demandant une loi pour diviser le township de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités ;

De la " Montreal Safe Deposit Company, " demandant des amendements à sa charte ;

De la " Royal Paper Mills Company ", demandant des amendements sa charte d'incorporation ;

De la ville de Coaticooke, demandant des amendements à sa charte ;

De " G. A. Childs et autres, demandant la permission de vendre certaines propriétés " ;

De James Shearer et autres, demandant une charte d'incorporation pour la " James Shearer Company " ;

De la " ville de Fraserville, demandant des amendements à sa charte " ;

De la " cité de Québec," demandant des amendements à sa charte ;

Du " Quebec Central Railway ", demandant des amendements à sa charte ;

De la " ville de Westmount ", demandant des amendements à sa charte ;

De la " Montreal Gas Company ", demandant des amendements à sa charte ;

De M. S. Clouston et autres, demandant des amendements à la charte de la " Royal Trust and Fidelity Company " ;

De Sir William Hingston et autres, demandant une charte d'incorporation pour la " Samaritan Hospital " ;

De la " United Counties Railway," demandant des amendements à sa charte ;

De J. S. Mitchell et autres, demandant une charte d'incorporation sous le nom de " The Sherbrooke Street Railway Company " ;

De A. Ramzay et autres, demandant une charte d'incorporation pour " The Ramzay Paint Company " ;

De " C L. A. Morisset," demandant une loi pour autoriser le bureau des notaires à l'admettre à la profession de notaire ;

" De " Joseph Lacroix ", demandant l'autorisation de changer son nom en celui de Joseph Archambault " ;

De William Mitchell et autres, demandant d'être incorporé sous le nom de Drummondville hydraulic and Manufacture Company ;

De Félix Robereau-Du Plessis, demandant une loi pour rectifier certains actes de vente ;

Des syndics de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal, demandant des amendements à la loi 49-50 Vict., ch. 45 ;

De William Andrew Yule et autres, demandant une charte sous le nom de " The Richelieu river hydraulic and manufacturing Company " ;

De John Verret et autres, demandant des amendements à la loi 46 Vict., ch. 60 ;

De A. Baptist et autres, demandant une charte sous le nom de "l'Association agricole du district des Trois-Rivières" ;

De Samuel Glenson et autres, demandant une charte sous le nom de "The Protective Benefit Association of Canada".

De la Municipalité de Saint-Louis du Mile End, demandant à être érigée en corporation de ville.

De John Bryson et autres, demandant un acte d'incorporation pour la "Coulonge and Cross River Boom Company."

Du Révérend A. L. Sentennes et autres, demandant la passation d'une loi concernant les propriétés de feu F.-X. Beaudry ;

De la cité de Montréal demandant des amendements à sa charte ;

Le tout respectueusement soumis.

GÉDÉON OUIEET,

Président *Pro. tem.*

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté ;

L'honorable M. *Ouimet*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (B) intitulé : "Loi constituant en corporation "Les Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *J. J. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Ouimet*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 32) intitulé : "Loi constituant en corporation le *Dominion College of Music*" de Montréal, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le Bill (No 44) intitulé : " Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 42) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie James Shearer ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 31) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Ramsay Paint Company* ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 38), intitulé : " Loi modifiant la charte de la " *Royal Paper Mills Company* ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 5) intitulé : " Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé : "Loi autorisant l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 64) intitulé : "Loi déclarant Louis-Georges Lecomte membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49) intitulé : "Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 43) intitulé :

"Loi amendant l'acte 51-52 Victoria, chapitre 90, incorporant la ville de Coaticook,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40) intitulé :
 " Loi incorporant la Compagnie de chemin de fer Central de Leeds,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 27 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cornier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D -A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Méthot*, de P. Letendre et autres ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de certains contribuables de Montréal ;

De Sarah Finlayson et autres.

L'honorable *Orateur* déclare que la pétition de A. R. Beaudry et autres, ne peut pas être reçue parce qu'elle n'a pas été présentée dans les délais fixés par les règles de cette Chambre.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

27 novembre 1895.

Le comité auquel ont été référés les comptes contingents, et les déboursés du Conseil législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné l'état des dépenses et des déboursés du greffier depuis le premier novembre 1894, daté du dernier apurement de ses comptes, jusqu'au trente et un octobre dernier (1895).

Le greffier a rendu son compte détaillé de ses dépenses appuyé de pièces justificatives numérotées de 94 à 434, inclusivement, à compter du premier novembre 1894 au trente juin 1895, et de 1 à 91, inclusivement, à compter du premier juillet 1895 au trente et un octobre dernier (1895), établissant que les déboursés du Conseil législatif entre les dates ci-dessus mentionnées ont été de \$36,261.89, dont \$31,799.49 ont été déboursées depuis le premier novembre 1894 au trente juin 1895; et \$4,462.40 depuis le premier juillet 1895 au trente et un octobre dernier (1895).

Le greffier a aussi mis devant votre comité l'état suivant :

Novembre	\$ 1,932 50	
Décembre	4,745 81	
Janvier	19,025 50	
Février	1,892 93	
Mars.....	1,054 43	1,057 43
Avril	1,048 68	
Mai.....	1,048 63	1,048 68
Juin	1,047 96	
	<hr/>	
	31,796 44	\$31,799 49
Juillet.....	1,432 57	
Août	980 94	
Septembre.. .. .	1,030 76	
Octobre.....	1,018 13	4,462 40
	<hr/>	
	\$36,258 84	\$36,261 89

Votre comité a examiné cet état et a constaté qu'il y avait une différence entre les entrées faites pour chaque mois dans cet état et les entrées faites au livre de caisse pour ces mêmes mois. Cette différence est causée par deux erreurs cléricales dans l'état soumis par le greffier, l'un de trois piastres et l'autre de cinq centins.

Votre comité recommande que le greffier se conforme à la loi qui exige que toute balance d'argent non dépensée le 30 juin de chaque année soit déposée au bureau du Trésor.

Votre comité a constaté que la date des warrants entrée au livre de caisse ne concordait pas avec la date de l'émission des warrants et de leur dépôt en banque.

Votre comité a de plus constaté que le greffier n'avait pas rempli les devoirs indiqués aux clauses 8 et 9 des règles et règlements adoptés par le Conseil législatif le 8 juin 1892.

Votre comité recommande que le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, soit tenu de faire un inventaire annuel, avant la session, de tous les effets appartenant au Conseil Législatif qui sont confiés à ses soins. Il sera du devoir du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, de mettre cet inventaire devant le comité des contingents à sa première seance, chaque session.

Votre comité recommande que le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, ait jusqu'au dix de décembre prochain pour faire cet inventaire et le mettre devant votre comité, cette session.

Le tout humblement soumis.

GEORGE BRYSON, JR.
Président.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que la pétition du village de Senneville, déclarée irrégulière par l'*Orateur*, soit renvoyée au comité des Ordres permanents et Bills privés, pour qu'il soit fait rapport au sujet de cette irrégularité.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les jurés et les jurys."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation " The Samaritan Hospital for Women ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi des dentistes,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est .

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Archambeault*, *Cormier*, *Garneau*, *Prévost*, *Ross*, *J. J.*, et *Marsil*.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux registres des baptêmes, mariages et sépultures,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 5) intitulé : " Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méhot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant de nouveau le code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la Chambre, consultée, l'a accepté.

Sur motion de l'honorable M. *Chupais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec son amendement, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec son amendement, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51) intitulé : " Loi conférant l'existence corporative à la " Compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke, "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer, mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 44) intitulé : " Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes, "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 31) intitulé : " Loi constituant en corporation la Ramsay Paint Company, "

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés, mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé :
"Loi constituant en corporation la Compagnie James Shearer,"
Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38) intitulé :
"Loi modifiant la charte de la "Royal Paper Mills Company,"
Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
L'honorable M. *Gilman*, propose : que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés mercredi.
L'honorable M. *Archambeault* propose en amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion : "ou tout autre jour suivant."
Le dit amendement est adopté, et la motion principale est alors adoptée avec son amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, le 28 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de certains marchands du comté de Laprairie.

Par l'honorable M. *Méthot*, de Joseph Vincent et autres.

L'*Orateur* déclare que la pétition No. 55, de Joseph Abel Fortin, est irrégulière et ne peut pas être reçue, attendu que les délais sont expirés.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 28 novembre 1895.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième Rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête de la Corporation du village de Senneville qui lui a été renvoyée pour faire rapport au sujet de certaines irrégularités, a trouvé que par suite d'une erreur dans la charte,

il a été impossible pour la dite requérante de signer la dite requête et de lui opposer le sceau de la corporation, alors il recommande que la pétition soit lue et reçue par la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

La dite pétition du village de Senneville est alors lue et reçue.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Ce 28 novembre 1895.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Wood* a été nommé président de ce comité. Votre comité recommande que son quorum soit fixé à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

THOS WOOD,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49) intitulé : " Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43) intitulé: "Loi amendant l'acte 51-52 Victoria, chapitre 93, incorporant la ville de Coaticook", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition (No. 54), de A. R. Beaudry et autres.

La dite pétition est alors lue et reçue.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No. 5) intitulé: "Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit rapport soit renvoyé au comité des contingents pour être reconsidéré

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 8) intitulé :
 “ Loi modifiant la loi concernant les jurés et les jurys,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 7) intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux registres des baptêmes, mariages et sépultures,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No. 72) intitulé :
 “ Loi amendant l'acte concernant la Ferme modèle de Compton,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que ledit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé : “ Loi amendant de nouveau le code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie,” informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé : “ Loi concernant la succession de feu George Childs.”

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No. 41)
intitulé: "Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James
Armstrong *et al*,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviollette*, la Chambre s'ajourne
à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 29 NOVEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Laviollette,

Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Wood.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Larue*, de J.-P. Rottot et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De A.-P. Letendre et autres, demandant des amendements à la loi des
licences ;

De Arthur Gagnon et autres, s'opposant à certaines parties du Bill de
Montréal.

L'*Orateur* décide que la pétition No 57, de Sarah Finlayson et autres, demandant une loi pour permettre la vente d'une certaine propriété ne peut pas être reçue, attendu que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés est expiré.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 40) intitulé : "Loi constituant en corporation "La compagnie du chemin de fer central de Leeds," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, lundi.

L'honorable M. *Ouimet*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64) intitulé : "Loi déclarant Louis-Georges Lecomte membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 49) intitulé : "Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 3) intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les jurés et les jurys,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *D.-A. Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13) intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques des cités de Montréal et de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41) intitulé :
 “ Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James Armstrong
et al.,”

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 2 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Garneau,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*,

De la “ Women's Hospital, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De C.-A.-J. Duranceau et autres, demandant des amendements à la
 loi des licences ;

De Joseph Vincent et autres, demandant des amendements à la loi
 des licences.

L'Orateur déclare que la pétition de J.-P. Rottot et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal, ne peut pas être reçue, attendu que les délais pour recevoir des pétitions pour Bills privés, sont expirés.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition (No 57) de Sarah Finlayson.

La dite pétition est alors lue et reçue.

L'honorable *Orateur* fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 30 novembre 1895.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Je vous remercie de votre adresse en réponse au discours de l'ouverture de la session, et je ne doute pas de votre désir et de votre capacité de promouvoir, par une législation sage et éclairée, les intérêts de cette province.

J.-A. CHAPLEAU.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 10) intitulé : "Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 45, concernant la tenure des terres aux Iles de la Madeleine."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 22) intitulé : "Loi amendant le code du notariat."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33) intitulé : "Loi autorisant Joseph Lacroix à changer son nom en celui de Joseph Archambault."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 54) intitulé : "Loi amendant la loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 73) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Fraserville."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 40) intitulé : "Loi incorporant la Compagnie de chemin de fer Central de Leeds,"

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 13) intitulé : "Loi amendant les dispositions spéciales aux écoles publiques des cités de Montréal et de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47) intitulé :
 "Loi constituant en corporation "The Samaritan Hospital for Women."

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition (No 55) de Joseph-Abel Fortin.

La dite pétition est alors lue et reçue.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 3 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de Edward Murphy et autres,

Par l'honorable M. *Ouimet*, des religieuses du Bon Pasteur, de Montréal.

Sur motion de l'honorable *J. J. Ross*, il est
Ordonné que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition (No. 61) de J. P. Rottot et autres.
 La dite pétition est alors lue et reçue.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé: "Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 52) intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres, Joseph-Abel Fortin, docteur en médecine de l'université Laval,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 98) intitulé: "Loi pour abolir la continuation de communauté, créant l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet les articles 1323 à 1337 du Code civil, inclusivement."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76) intitulé: "Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 43) intitulé: "Loi amendant l'acte 51-52 Victoria, chapitre 90, incorporant la ville de Coaticook,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22) intitulé :
 “ Loi amendant le code du notariat,”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54) intitulé :
 “ Loi amendant la loi concernant la succession de feu François-Xavier Beaudry,”

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la ville de Fraserville,”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33) intitulé :
 “ Loi autorisant Joseph Lacroix à changer son nom en celui de Joseph Archambault,”

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67) intitulé :
 “ Loi concernant la succession de feu George Childs,”

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 4 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ouimet*, de Théophile Laframboise et autres ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de S.-T. Willet et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

Du " Ladies' Committee and Committee of Management of the Women's Hospital of the city of Montreal," demandant la continuation de leur allocation.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé : " Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James Armstrong *et al.*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38) intitulé : " Loi modifiant la charte de la " Royal Paper Mills Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation " The Samaritan Hospital for Women, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 31) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Ramsay Paint Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est -

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 42) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Compagnie James Shearer," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 72) intitulé : "Loi amendement l'acte concernant la Ferme modèle de Compton," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapuis*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44) intitulé : "Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé : Loi autorisant l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 37) intitulé : "Loi concernant la vente de certains biens faisant partie de la succession *ab intestat* de feu Duncau Finlayson "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 58) intitulé : "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 53) intitulé : "Loi constituant en corporation "l'Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal," et abrogeant les lois qui constituent en corporation "l'Ecole vétérinaire de Montréal" et "l'Ecole vétérinaire française de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé : Loi amendant les lois qui concernent la corporation de la cité de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 40) intitulé: "Loi incorporant la Compagnie de chemin de fer Central de Leeds," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 64) intitulé: "Loi déclarant Louis-Georges Lecomte, membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"

L'honorable M. *Gilman* propose, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Marsil* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise, et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Les honorables messieurs

Dorion,
Larue,
Lavoilette,
Marsil,

Ross, J.-J.,
Tourville et
Ward.—7.

CONTRE:

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Méthot,

Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Sylvestre et
Wood.—12.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est décidée dans l'affirmative, sur la même division renversée.

En conséquence, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 22) intitulé : " Loi amendant le code du notariat,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. D.-A. Ross, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé : " Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Joseph-Abel Fortin, docteur en médecine de l'université Laval,"

Sur motion de l'honorable M. Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No 98) intitulé : " Loi pour abolir la continuation de communauté, créant l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet les articles 1323 à 1337 du Code Civil, inclusivement,"

L'honorable M. Prévost propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Et un débat s'étant élevé, sur motion de l'honorable M. Prévost, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76) intitulé : " Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus, de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne
 à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 5 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Audet*, du conseil municipal de St. Vital de
 Lambton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Edward Murphy et autres, demandant qu'on ne donne pas à la cité
 de Montréal le pouvoir de taxer les bicycles.

Des Religieuses de N. D. de Charité du Bon Pasteur de Montréal,
 demandant leur allocation ordinaire.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

5 décembre 1895.

Le comité auquel ont été référés les comptes contingents et les déboursés du Conseil législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné l'état des dépenses et des déboursés du greffier depuis le premier novembre 1894, date du dernier apurement de ses comptes, jusqu'au trente-et-un octobre dernier (1895).

Le Greffier a rendu un compte détaillé de ses dépenses, appuyé de pièces justificatives numérotées de 94 à 434, inclusivement, à compter du premier novembre 1894, au trente juin 1895, et de 1 à 91, inclusivement, à compter du premier juillet 1895, au trente-et-un octobre dernier, 1895, établissant que les déboursés du Conseil Législatif entre les dates ci-dessus mentionnées ont été de \$36,261.89, dont \$31,799.49 ont été déboursés depuis le premier novembre 1894 au trente juin 1895 ; \$4,462.40 depuis le premier juillet 1895 au trente-et-un octobre dernier, 1895.

Le Greffier a aussi mis devant votre Comité l'état suivant :

Novembre	\$ 1,932 50
Décembre.....	4,745 81
Janvier.....	19,025 50
Février.....	1,892 93
Mars.....	1,057 43
Avril.....	1,048 68
Mai.....	1,048 68
Juin.....	1,047 96
	<hr/>
	\$31,799 49
Juillet.....	1,432 57
Août.....	980 94
Septembre.....	1,030 76
Octobre.....	1,018 13
	<hr/>
	\$36,261 89

Votre comité recommande que toute balance d'argent non dépensée le trente juin de chaque année soit déposée au Bureau du Trésor.

Votre comité a constaté que les règles 8 et 9 des règles et règlements adoptés par le Conseil Législatif le 8 juin 1892, n'avaient pas été remplies, et il recommande qu'à l'avenir les devoirs imposés par ces articles soient faits sous la direction de l'*Orateur*.

Votre comité recommande que le Gentilhomme Huissier de la Verge Noir soit tenu de faire un inventaire annuel avant la session, de tous les effets appartenant au Conseil législatif qui sont confiés à ses soins.

Il sera du devoir du Gentilhomme Huissier de la Verge Noir de mettre cet inventaire devant le comité des contingents à sa première séance chaque session.

Votre comité recommande que le Gentilhomme Huissier de la Verge Noir ait jusqu'au dix décembre prochain pour faire cet inventaire et le mettre devant votre comité, cette session.

(Signé) GEORGE BRYSON, JR,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *J. J. Ross*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (C) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les dentistes," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 5 décembre 1895.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

De la Corporation du village de Senneville, demandant des amendements à sa charte ;

De A. R. Beaudry et autres, demandant la passation d'une loi à l'effet de permettre aux exécuteurs testamentaires de feu F.-X. Beaudry, de payer aux héritiers les revenus de leurs parts respectives dans la dite succession ;

De la cité de St-Henri, demandant des amendements à sa charte ;

De Romulus Mondor et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de St-Gabriel de Brandon à Ste-Emilie de l'Energie ;

De James Armstrong et autres, demandant une loi déclarant valide la vente d'une partie du lot No. 139, de la paroisse de Montréal ;

De E. P. Lachapelle et autres, demandant une loi autorisant l'amalgamation de l'école vétérinaire française et l'école de médecine vétérinaire ;

De James Armstrong et autres, demandant une loi pour ratifier et confirmer des pouvoirs à la " Dominion of Canada Trust Company," par l'acte 58-59 Victoria, chap. 84, du Canada ;

De Joseph Abel Fortin, demandant la passation d'une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ;

De Sarah Finlayson et autres, demandant la passation d'une loi lui permettant la vente d'une certaine propriété ;

De J.-P. Rottot et autres, demandant des amendements à la charte de Montréal.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement :

De la corporation du comté de Bellechasse, demandant qu'une certaine partie du township d'Armagh soit attachée au comté de Montmagny ;

De James Crathern et autres, demandant une loi incorporant la " Canadian Assurance Company."

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 54) intitulé : " Loi amendant la loi

relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé : "Loi autorisant Joseph Lacroix à changer son nom en celui de Joseph Archambault, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé : "Loi concernant la succession de feu George Childs," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé : "Loi amendant l'acte 51-52 Victoria, chapitre 90, incorporant la ville de Coaticook," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 48) intitulé ; "Loi autorisant l'aliénation des terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu,

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Ouimet* propose, en amendement que le Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Gilman,
Larue et

Ouimet.—3.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Laviolette,
Marsil,

Méhot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre.
Tourville et
Ward.—16.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37) intitulé : "Loi concernant la vente de certains biens faisant partie de la succession *ab intestat* de feu Duncan Finlayson,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 58) intitulé : "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé :
"Loi constituant en corporation "l'École de médecine comparée et de
science vétérinaire de Montréal," et abrogeant les lois qui constituent en
corporations "l'École vétérinaire de Montréal" et "l'École vétérinaire
française de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé :
"Loi amendant les lois qui concernent la corporation de la cité de
Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne
à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 6 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Garneau,

Larue,
Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De T. Laframboise et autres, demandant que les notaires soient maintenus dans tous les droits qui leur sont acquis.

De S. T. Willett, protestant contre l'acte d'incorporation de la " River Richelieu Hydraulic and Manufacturing Company."

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47) intitulé : Loi constituant en corporation "The Samaritan Hospital for Women", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 38) intitulé : "Loi modifiant la charte de la "Royal Paper Mills Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 41) intitulé : "Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James Armstrong *et al.*, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (B) intitulé : "Loi constituant en corporation "Les Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 19) intitulé : "Loi autorisant les syndics des chemins à barrières de Montréal

à racheter certaines obligations, et à émettre dans ce but une nouvelle série d'obligations "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé : " Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Côte-Louis-Adolphe Morisset comme notaire, après examen,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62) intitulé : " Loi modifiant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont de péage sur la rivière Bécancour.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé : " Loi constituant en corporation The North Nation Valley Colonization Railway Company."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 60) intitulé : " Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la " Dominion of Canada Trusts Company " par la loi du Parlement du Canada 58 59 Victoria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pouvoirs dans la province de Québec,

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal Safe Deposit Company* ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46) intitulé : "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust and Fidelity Company,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé : "Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 45, concernant la tenure des terres aux Iles de la Madeleine."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général lundi.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité des contingents,

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Bryson* substitue le mot "troisième" au mot "deuxième."

Et, sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 9 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, du bureau de commerce de Montréal ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de J.-Bte Masse et autres.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 10) intitulé : " Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 45, concernant la tenure des terres aux Iles de la Madeleine."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement,

Ordonné que dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19) intitulé :
 "Loi autorisant les syndics des chemins à barrières de Montréal, à rache-
 ter certaines obligations, et à émettre dans ce but une nouvelle série
 d'obligations,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour Comité gé-
 néral demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 66) intitulé :
 Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de
 Montréal,

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé :
 "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à
 admettre Côte-Louis-Adolphe Morisset comme notaire, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62) intitulé :
 "Loi modifiant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont
 de péage sur la Rivière Bécancour,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55) intitulé :
 "Loi constituant en corporation "The North Nation Valley Colonization
 Railway Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60) intitulé :
 " Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la " Dominion of
 Canada Trust Company," par la loi du Parlement du Canada 58-59 Vic-
 toria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pou-
 voirs dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70) intitulé :
 " Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal Safe Deposit Com-
 pany*,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46) intitulé :
 " Loi modifiant la charte de la " Royal Trust and Fidelity Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième
 lecture du Bill (No 98) intitulé : " Loi pour abolir la continuation de com-
 munauté, créant l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet
 les articles 1323 à 1337 du Code Civil, inclusivement,"

L'honorable M. *Prévost* propose que le dit Bill soit lu pour la deu-
 xième fois maintenant.

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement, que le Bill ne
 soit pas lu maintenant, mais dans trois mois.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se
 divise, et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Boucherville, de
Dorion,
Larue,
Laviolette,

Pelletier,
Ross, J.-J., et
Wood.—7.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Bryson,
Cormier,
Marsil,
Méhot,

Ouimet,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Sylvestre et
Ward.—11.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables MM. *Ouimet, Ross, D.-A., Ross, J.-J., Archambeault* et *Prévost*.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 61) intitulé : " Loi ratifiant les actes de vente et adjudication entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau Duplessis et de son épouse Marie Catherine Cardinal et Louis-Félix-Robereau Duplessis,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71) intitulé : " Loi modifiant la charte du village de Senneville."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 77) intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association protectrice de bienfaisance du Canada,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne
 à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 10 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, D.-A.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross, J.-J.,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Marsil,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Méthot,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue.

Du conseil municipal de St. Vital de Lambton, demandant que les
 notaires soient maintenus dans l'exercice de leurs droits au sujet des pro-
 cédures non contentieuses.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer auquel a été
 soumis le Bill (No 51) intitulé: "Loi conférant l'existence corporative à
 la "Compagnie du chemin de fer urbain de Sherbrooke," fait un rapport
 constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé
 de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il sou-
 mettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la
 question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affir-
 mative.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé : "Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé : "Loi amendant les lois qui concernent la corporation de la cité de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial au sujet du Bill (C) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant les dentistes,"

L'honorable M. *J. J. Ross*, propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archangeault*, propose en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit de nouveau soumis au comité spécial composé des honorables MM. *Archangeault, Marsil, Cormier, Garneau, Frévoist* et *J. J. Ross*, pour être reconsidéré.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 19) intitulé : " Loi autorisant les syndics des chemins à barrières de Montréal à racheter certaines obligations, et à émettre dans ce but une nouvelle série d'obligations,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé : " Loi ratifiant les actes de vente et adjudication entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau Duplessis et de son épouse Marie Catherine Cardinal et Louis Félix Robereau Duplessis,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77) intitulé :
" Loi constituant en corporation " l'Association protectrice de bienfaisance
du Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71) intitulé :
" Loi modifiant la charte du village de Senneville."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 11 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Le greffier annonce à la Chambre que l'honorable *Thomas Chapais, Orateur*, ne peut pas assister à la séance, pour cause de maladie.

Alors, l'honorable M. *Laviolette*, propose que l'honorable *J.-J. Ross* prenne le fauteuil comme président temporaire.

La question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative, et

L'honorable *J.-J. Ross* prend le fauteuil de l'*Orateur*.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J.-B. Masse et autres, demandant que les notaires soient maintenus dans leurs droits, au sujet des procédures non contentieuses ;

Du bureau de commerce de Montréal, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal.

L'honorable M. *Wood*, du comité des Chemin de fer, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé : "Loi constituant en corporation " *The North Nation Valley Colonization Railway Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Québec, ce 10 décembre 1895.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, constatant que le délai pour recevoir le rapport d'un comité permanent sur un bill privé, d'après la règle 51e, expire aujourd'hui, recommande que le délai soit étendu jusqu'à la fin de la session.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 46) intitulé : "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust and Fidelity Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 53) intitulé : Loi constituant en corporation "l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal," et abrogeant les lois constituant en corporation "l'École vétérinaire de Montréal," et "l'École vétérinaire française de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé : "Loi concernant la vente de certains biens faisant partie de la succession *ab intestat* de feu Duncan Finlayson, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Côme-Louis-Adolphe Morrisset, comme notaire, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 60) intitulé : "Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la "*Dominion of Canada Trusts Company*," par la loi du parlement du Canada 58-59 Victoria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pouvoirs dans la province

de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé : " Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal Safe Deposit Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 58) intitulé : " Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66) intitulé : " Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? *Résolu* dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 73) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Fraserville", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné, que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable J. J. *Ross*, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (B) intitulé : Loi constituant en corporation "Les Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke," soit remis à qui de droit, moins les frais de traduction et d'impression.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,
Méthot,

Ouimet,
Prévost,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

Le greffier annonce à la Chambre que l'honorable *Thomas Chapais Orateur*, ne peut assister à la séance, pour cause de maladie.

Alors, l'honorable M. *Laviolette*, propose que l'honorable *J.-J. Ross* prenne le fauteuil comme président temporaire.

La question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative, et

L'honorable *J.-J. Ross* prend le fauteuil de l'*Orateur*.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No C) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les dentistes," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à Cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, et la Chambre, consultée, les a acceptés.

Sur motion de l'honorable M. *Marsil*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 61) intitulé : " Loi ratifiant les actes de vente et adjudication entre les héritiers et représentants de Joseph-Robereau Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Louis-Félix-Robereau Duplessis, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé : " Loi modifiant la charte du village de Senneville. " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12) intitulé : " Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 17) intitulé : " Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 18) intitulé: "Loi relative à l'hôpital protestant pour les aliénés,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20) intitulé: "Loi constituant en district électoral les Iles de la Madeleine."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *D. A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 56) intitulé: Loi constituant en corporation "*The Coulouge and Crow River Boom Company*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 53) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'École de Médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal," et abrogeant les lois constituant en corporation "l'École vétérinaire de Montréal" et l'École vétérinaire française de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 60) intitulé: Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la "Dominion of Canada Trust Company," par la loi du Parlement du Canada, 58-59 Victoria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pouvoirs dans la province de Québec,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 70) intitulé :
" Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal Safe Deposit Com-
pany*,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 73) intitulé :
" Loi amendant la charte de la ville de Fraserville, "

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 13 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Ouimet,

Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *J.-J. Ross*, des citoyens chinois de Montréal.

Par l'honorable M. *Pelletier*, de la compagnie de chemin de fer du comté de Drummond.

L'honorable M. *Sharples*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé : "Loi constituant en corporation "l'Association protectrice de bienfaisance du Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Sharples*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 62) intitulé : "Loi modifiant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont de péage sur la rivière Bécancour," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que a Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76) intitulé : " Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé : " Loi amendant les lois qui concernent la corporation de la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhumations et exhumations."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 65) intitulé : " Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est,
Ordonné que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78)
 intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement au
 coût de certaines expropriations," pour lequel elle demande l'agrément de
 cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que la 4^e règle de cette Chambre soit suspendue relative-
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79)
 intitulé: "Loi constituant en corporation " l'Association agricole du dis-
 trict des Trois-Rivières. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80)
 intitulé: Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer
 de Brandon et de Ste-Emilie de l'Energie."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) inti-
 tulé: "Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours
 mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité géné-
 ral, lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17) intitulé: " Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode dans le comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet."

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité général lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18) intitulé :
 " Loi relative à l'Hôpital protestant pour les aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 20) intitulé :
 " Loi constituant en district électoral les Iles de la Madeleine,"

Sur motion de l'honorable M. *D. A. Ross*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *D. A. Ross*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56) intitulé :
 " Loi constituant en corporation " *The Coulonge and Crow River Boom Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No 63) intitulé :
 " Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Chemins de fer.

La Chambre s'ajourne à loisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 121) intitulé: "Loi abrogeant la loi concernant les loteries et bazars."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la loi relative à la cité de St-Henri."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 117) intitulé: "Loi abrogeant la loi constituant en corporation la Société de bienfaisance des journaliers de navires de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 16 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Laviolette,
Marsil,
Méthot,

Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la compagnie de chemin de fer du comté de Drummond, demandant que la cancellation d'une certaine subvention soit déclarée illégale et soit révoquée ;

De Mark Ling et autres chinois de la cité de Montréal, demandant qu'on ne donne pas à la cité de Montréal le droit de prélever une taxe sur leurs buanderies.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 73) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Fraserville," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 58) intitulé : " Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé : " Loi constituant en corporation " *The North Nation Valley Colonisation Railway Company,*" informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62) intitulé : " Loi amendant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont de péage sur la rivière Bécancourt ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 85) intitulé : " Loi détachant du comté de Bellechasse et annexant au comté de Montmagny partie du canton d'Arinagh ",

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi des élections contestées de Québec,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 27) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé : " Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province, "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 112) intitulé : " Loi validant certains avis et annonces publiés dans *The Daily Record*,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les exemptions de taxes."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 23)

intitulé : " Loi amendant la loi concernant la constitution de la cour supérieure.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 75) intitulé : " Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé : " Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 12) intitulé : " Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhumations et exhumations, "

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65) intitulé :
"Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79) intitulé :
"Loi constituant en corporation "l'Association agricole du district des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé :
"Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et de Ste-Emelie de l'Energie,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) intitulé :
"Loi modifiant la loi relative à la cité de Saint-Henri ",

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 117) intitulé :
"Loi abrogeant la loi constituant en corporation la Société de bienfaisance des journaliers de navires de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 17) intitulé : " Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport constatant que le travail du comité progresse, et qu'il demande à siéger de nouveau.

Ordonné, en conséquence, pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 17 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son quatrième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

17 décembre 1895.

Le comité des contingents auquel a été référé l'examen des comptes de la Chambre pour cette session a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande que, dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette honorable chambre pour cette session, il soit demandé à qui de droit la somme de neuf mille huit cent soixante-cinq piastres (\$9,865.00).

Votre comité recommande de plus :

Que l'honorable M. *Bryson* soit nommé pour assister l'honorable président du Conseil législatif dans l'achat de la papeterie pour la prochaine session.

Qu'une absence de dix jours soit accordée à chacun des honorables membres de cette Chambre pendant cette session.

Que l'honorable M. *Starnes*, soit payé en entier de son indemnité sessionnelle, pour la présente session.

Que l'honorable *Orateur* du Conseil législatif soit autorisé à acheter, durant la vacance, la papeterie nécessaire, dans le cas où cet achat n'aura pas été prévu par votre comité.

Le Gentilhomme Huissier de la Veige Noire a mis devant votre comité l'inventaire des effets appartenant à cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, JR.,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ce rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 63) intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec Central," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52) intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres Joseph-Abel Fortin, docteur en médecine de l'université Laval", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Marsil* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Les honorables messieurs

<i>Dorion,</i>	<i>Ross, J.-J.,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Tourville et</i>
<i>Lavoilette,</i>	<i>Ward.—9.</i>
<i>Marsil,</i>	

CONTRE :

Les honorables messieurs

<i>Chapais,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Prévozt,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross, D.-A.,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Sylvestre et</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Wood.—13.</i>
<i>Méthot,</i>	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division renversée.

Le dit Bill est lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 56) intitulé : Loi constituant en corporation "*The Coulonge and Crow River Boom Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Ouimet*, du comité du code de procédure, présente un rapport de ce comité,

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

COMITÉ DU CODE DE PROCÉDURE.

Rapport de ce comité.

Votre comité a tenu plusieurs séances pendant lesquelles il a examiné une partie du projet de Code. Votre comité à tout d'abord pris en considération deux questions importantes qui se présentaient dès le début de la discussion :

1. La question de savoir si le Code devait être adapté au projet de loi sur la réorganisation des tribunaux présenté par l'honorable procureur général à la session de 1893.

2. Si l'article 23 du Code de procédure actuel devait être changé de manière à enlever aux notaires le droit de représenter les parties dans les procédures non contentieuses.

Sur le premier point, le procureur-général a déclaré qu'il avait eu une entente avec le très honorable sir John Thompson, pendant que celui-ci était premier ministre, en vertu de laquelle, les nouveaux juges des cours de district devaient être nommés immédiatement, mais qu'il n'avait pas eu l'occasion de faire avec sir Charles H. Tupper, le nouveau ministre de la justice, le même arrangement.

En conséquence, il fut proposé et résolu que le projet de réorganisation des tribunaux reste en suspens pour le moment et que par conséquent le Code devait être fait suivant les règles de la judicature telles qu'elles existent aujourd'hui.

Votre comité a eu l'honneur de recevoir une députation très influente de la part de la profession des notaires et après discussion, en est venu à la conclusion de ne rien changer à l'article 23 tel que contenu dans le Code de procédure civile.

Après avoir disposé de ces deux questions, votre comité a procédé à examiner en détail le projet de Code. Il en a adopté l'ordre des matières tel que contenu dans le troisième rapport des commissaires. Il a ensuite procédé à examiner les divers articles du projet et en a étudié 128 qu'il a adoptés avec quelques changements suggérés aux commissaires.

Les commissaires, avec l'un des secrétaires ont assisté aux réunions du comité lui fournissant les explications nécessaires pour l'étude de leur projet. Le comité a aussi employé un sténographe qui a pris note de toutes les suggestions faites soit par les membres du comité, soit par d'autres personnes qui ont assisté aux séances.

Plusieurs des membres du comité, après avoir étudié tout le projet tel que soumis aux Chambres, ont exprimé l'opinion qu'ils l'approuvaient d'une manière générale.

Votre comité recommande que le projet reste en étude devant le public d'ici à la prochaine session et il demande à tous ceux qui sont intéressés de l'examiner avec soin et d'envoyer au procureur général d'ici au premier septembre toutes les suggestions ou recommandations qu'ils croieront devoir faire.

Votre comité recommande de plus que dès l'ouverture de la prochaine session, un comité soit formé pour reprendre l'étude du projet, lequel sera alors considéré dans son ensemble, la discussion se faisant seulement sur les articles contestés.

Le tout humblement soumis.

(Signé),

TH. CHASE-CASGRAIN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Ouimet*, présente un Bill (D) intitulé : "Loi amendant les articles 292, 296 et 297 des statuts refondus de Québec, se rapportant à la saisie des traitements des employés publics."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (C) intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant les dentistes," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.
 Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mardi, 17 décembre 1895.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne peut concourir dans les amendements faits au Bill (No 66) par le Conseil législatif, parce qu'en retranchant les clauses 5 et 7, la législature priverait la corporation de la cité de Ste-Cunégonde du pouvoir de prélever un revenu dont elle a un besoin absolu et du droit d'appel des jugements de la cour supérieure.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L.-G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit message soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 12) intitulé : "Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 16) intitulé : "Loi amendant la loi des élections contestées de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 27) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21) intitulé : "Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province,"

L'honorable M. *Chapais*, propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Sharples* propose, en amendement que le dit Bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais renvoyé à un comité composé des honorables MM. *Chapais, de Boucherville, J.-J. Ross, Archambeault, Tourville, Garneau, Ward, Méthot* et du moteur, pour l'examiner et faire rapport.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative,

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 23) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la constitution de la cour supérieure,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise

en considération du Bill (No 11) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhumations et exhumations,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 18) intitulé : “ Loi relative à l'Hôpital protestant pour les aliénés,”

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendement sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85) intitulé : " Loi détachant du comté de Bellechasse et annexant au comté de Montmagny partie du canton d'Armagh ",

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Prévost* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Sharples*, *Cormier* et *Prévost*.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Bryson,
Gilman,
Ouimet,
Prévost,

Ross, D.-A.,
Tourville et
Ward.—7.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Chapais,
Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,

Laviolette,
Méhot,
Pelletier,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre et
Wood.—15.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prévost*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables MM. *Sharples*, *Cormier* et *Prévost*.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 113) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les exemptions de taxe,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75) intitulé : " Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 20) intitulé : " Loi constituant en district
 électoral les Iles de la Madeleine,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait un rapport constata-
 nt que le travail du comité progresse et demande la permission de siéger
 de nouveau

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 121) intitulé :
 " Loi abrogeant la loi concernant les loteries et bazars,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être exami-
 né en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 117) intitulé : " Loi abrogeant la loi consti-
 tuant en corporation la société de bienfaisance des journaliers de navires
 de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement,

Ordonné que dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 17) intitulé : " Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 18 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Wood*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 80) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et de Sainte-Emélie de l'Energie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé : "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé : " Loi validant certaines ventes judiciaires."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 102) intitulé : " Loi modifiant le Code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative, est reçu avec un Bill (No 88) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant les corporations de ville. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 119) intitulé : " Loi modifiant l'article 2024 des Statuts refondus. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 30) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux cercles agricoles,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 28) intitulé : " Loi amendant la loi relative au service civil,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 25) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement à la société pour l'amélioration des chemins de la province de Québec,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi des élections contestées de Québec, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 27) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la constitution de la cour supérieure, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 4^e rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit amendé en effaçant le quatrième paragraphe, et en le remplaçant par le suivant :

4. Qu'une somme de huit cents piastres, égale à l'indemnité sessionnelle, soit payée à l'honorable M. *Starnes*, qui, par suite d'une grave maladie, n'a pas pu se rendre à la présente session ;

Et que le dit rapport ainsi amendé soit adopté.

L'honorable M. *Bryson* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son mandat en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de neuf mille huit cent soixante-cinq piastres (\$9,865.00) afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité du Code de procédure,

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de l'Assemblée, au sujet du Bill (No 66) intitulé : " Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Ste.-Cunégonde de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit message soit soumis maintenant à un comité général.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit message.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gilman*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit message et le dit Bill ont été examinés de nouveau et qu'il a été chargé de rapporter le Bill avec certains nouveaux amendements, et informe la Chambre que le comité en maintient certains autres.

Les nouveaux amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la Chambre, consultée, les a acceptés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a apporté à ses amendements certaines modifications pour lesquelles il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 112) intitulé: "Loi validant certains avis et annonces publiées dans *"The Daily Record,"*"

L'honorable M. *Ouimet* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant mais dans six mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Ross, D-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Ward et
Wood.—17.

CONTRE:

Les honorables messieurs

Larue,
Ouimet et

Prévost.—3.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 113) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les exemptions de taxes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 20) intitulé : "Loi constituant en district électoral les Iles de la Madeleine,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M. *D.-A. Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 107) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Westmount. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 24) intitulé : " Loi amendant la loi de la chasse de Québec. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, secondé par l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 19 DECEMBRE 1895.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Ross, D.-A.,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross, J.-J.,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Lavolette,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Marsil,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson* du comité des contingents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit, savoir :

 CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 19 décembre 1895.

Le comité des contingents auquel a été référé l'examen des comptes contingents de la Chambre pour cette session, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande :

Que l'achat de la papeterie soit fait suivant la liste déposée entre les mains du greffier du comité des contingents ;

Qu'une somme de \$50 soit accordée à Z. Duhamel, maître de poste de l'Assemblée législative ;

Qu'une somme de \$25, soit accordée à Michel Gauvreau, employé sessionnel.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, Jnr,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Prévost*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 85) intitulé : " Loi détachant du comté de Bellechasse et annexant au comté de Montmagny partie du canton d'Armagh," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 24) intitulé : " Loi amendant la loi de la chasse de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6) intitulé: 'Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec,'

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill avec instruction d'ajouter que le Bill entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec l'amendement que la Chambre lui a ordonné de faire.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 30) intitulé: "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux cercles agricoles,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 28) intitulé: "Loi amendant la loi relative au service civil,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88) intitulé :
" Loi modifiant la loi concernant les corporations de ville, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119) intitulé :
" Loi modifiant l'article 2024 des Statuts refondus, "

L'honorable M. *Bryson*, avec la permission de la Chambre, retire le dit Bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 50) intitulé :
" Loi amendant la charte de la ville de Westmount, "

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie hydraulique et manufacturière de Drummondville ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méhot*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soit suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18)
intitulé: "Loi relative à l'Hôpital protestant pour les aliénés," informant
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12)
intitulé: "Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours
mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle," informant cette Cham-
bre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11)
intitulé: "Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhuma-
tions et exhumations", informant cette Chambre que l'Assemblée légis-
lative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51)
intitulé: "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de
fer urbain de Sherbrooke," informant cette Chambre que l'Assemblée
législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36)
intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer
Québec-Central," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a
accepté ses amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, secondé par l'honora-
ble M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 20 DECEMBRE 1895.

Séance de 3 h. P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharpley,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 78) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal relativement au coût de certaines expropriations," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 74) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

L'honorable M. *Archambeault* propose que le rapport ne soit pas adopté mais que le Bill soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en ajoutant la clause suivante :

21. Nonobstant toutes dispositions à ce contraire dans la charte de la cité et les actes qui l'amendent, la cité aura le pouvoir d'emprunter une somme n'excédant pas trois millions et demi de piastres pour exécuter les obligations actuelles de la dite cité, et notamment l'élargissement de la rue Saint-Antoine et l'ouverture de la côte Saint-Lambert et les emprunts temporaires actuellement dus, laquelle somme ne pourra être ainsi employé à aucune autre fin que celles qui viennent d'être mentionnées, et seulement sur résolution du conseil de ville, sous les pénalités édictées à la section 5 du présent acte.

L'honorable M. *Laviolette* propose, en amendement, que tous les mots après " que " soient biffés et remplacés par les suivants : " le rapport soit adopté."

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Chapais,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Dorion,
Garneau,
Gilman,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Ward.—14.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Cormier,
Ouimet,

Prévost,
Sylvestre,
Tourville.—6.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit rapport est en conséquence adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la Chambre, consultée, les a acceptés.

L'honorable M. *Laviolette*, propose que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Archambeault* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant la clause suivante :

21. Nonobstant toutes dispositions à ce contraire contenues dans la charte de la cité et les actes qui l'amendent, la cité aura le pouvoir d'em-

prunter une somme n'excédant pas trois millions et demi de piastres, pour exécuter les obligations actuelles de la dite cité, et notamment l'élargissement de la rue St-Antoine, et l'ouverture de la côte St-Lambert et les emprunts temporaires actuellement dus, laquelle somme ne pourra être ainsi employée à aucune autre fin que celles qui viennent d'être mentionnées, et seulement sur résolution du conseil de ville, sous les pénalités édictées à la section 5 du présent acte.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Cormier,
Ouimet,

Présvot,
Sylvestre et
Tourville.—6.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Dorion,
Garneau,
Gilman,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Pelletier,
Ross, D.-A ,
Ross, J.-J., et
Ward.—14.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Marsil* propose alors, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais renvoyé au comité général, avec instruction d'ajouter les mots suivants à la clause 17 :

“ Cette section ne s'appliquera pas à ce qui a été ordonné quant au prolongement de la rue St-Lambert.”

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Cormier,

Présvot et
Sylvestre.—4.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville,
Bryson,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Ross D.-A.,
Ross J.-J.,
Tourville et
Ward.—15.

Ainsi elle est résolue dans la négative

Et la question étant posée sur la troisième lecture du Bill, elle est résolue dans l'affirmative, sur division, et il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bill privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé : " Loi modifiant la loi relative à la cité de Saint-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69) intitulé : " Loi constituant en corporation " la Compagnie hydraulique et manufacturière de Drummondville," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79) intitulé : " Loi constituant en corporation " L'Association agricole du district des Trois-Rivières", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 50) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Westmount," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 75) intitulé : " Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Méthot*, du comité spécial, auquel a été soumis le Bill (No 21) intitulé : " Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *D.-A. Ross*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 98) intitulé : " Loi pour abolir la continuation de communauté, créant

l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet les articles 1323 à 1337 du Code Civil, inclusivement." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit soumis à un comité général de toute la Chambre, pour examen, à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, qu'à partir d'aujourd'hui, il y ait deux séances par jour, l'une à 3 heures et l'autre à 8 heures P. M., et qu'elles soient considérées comme tenues à des jours différents.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Ste-Cunégonde de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé: "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 26) intitulé: "Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé: "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement aux procédures en revision," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 90) intitulé: "Loi amendant la loi relative à la cour du recorder de la cité de Québec, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 118) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les assurances mutuelles." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 128) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la Cour de magistrat de district," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 132) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191*a* des Statuts refondus et ses amendements," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 86) intitulé : " Loi relative au paiement des employés des compagnies de chemin de fer," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les statistiques relatives au mouvement de la population," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 57) intitulé : " Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie manufacturière de Chambly," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que les 45e et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant le Code civil relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D) intitulé : " Loi amendant les articles 292, 296 et 297 des statuts refondus de la province de Québec, se rapportant à la saisie des traitements des employés publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 24) intitulé : " Loi amendant loi de la chasse de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le travail du comité progresse et qu'il demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 30) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux cercles agricoles,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 102) intitulé : "Loi modifiant le Code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 25) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement à la société pour l'amélioration des chemins de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 107) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

VENDREDI, 20 DECEMBRE 1895.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce soir, elle soit ajournée à demain à 11 heures A. M.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 130) intitulé : "Loi déclarant et déterminant les sommes qui peuvent être empruntées en vertu de la loi 54 Victoria, chapitre 2," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable *M. Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133)

intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les droits sur les successions,” pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L’honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 57) intitulé : “ Loi modifiant la loi constituant en corporation la compagnie manufacturière de Chambly,” fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l’honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l’ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l’honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné que l’item 16^e de l’ordre du jour soit pris en premier lieu.

L’ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 121) intitulé : “ Loi abrogeant la loi concernant les loteries et bazars,”

La Chambre s’ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L’honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu’il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l’honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (D) intitulé : " Loi amendant les articles 292, 296 et 297, des Statuts refondus de la province de Québec, se rapportant à la saisie des traitements des employés publics, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 24) intitulé : " Loi amendant la loi de la chasse de Québec ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ouimet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 26) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, que le Bill soit examiné en comité général maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharples*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 29) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile, relativement aux procédures en révision ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 128) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la Cour de magistrat de district,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 132) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondas et ses amendements ",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les statistiques relatives au mouvement de la population."

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90) intitulé :
 " Loi amendant la loi relative à la cour du recorder de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau* il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 118) intitulé :
 " Loi amendant la loi concernant les assurances mutuelles,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 86) intitulé : " Loi relative au paiement des employés des compagnies de chemin de fer,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posé : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération des amendements faits par le comité spécial au Bill (No 98) intitulé : " Loi pour abolir la continuation de communauté, créant l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet les articles 1323 à 1337 du Code Civil, inclusivement, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau

Ordonné pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 102) intitulé : " Loi modifiant le Code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable Mr. *Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 25) intitulé : Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement à la société pour l'amélioration des chemins de la province de Québec,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 107) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant le Code civil relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 131) intitulé : " Loi concernant le paiement d'une certaine somme formant partie du subside accordé par la loi 49-50 Victoria, chapitre 77, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

SAMEDI, 21 DECEMBRE 1895.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Larue,
Méthot,

Ouimet,
Pelletier,
Ross, D.-A.,
Ross, J.-J.,
Sharples,
Sylvestre
Ward.

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 75) intitulé : " Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé : " Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Westmount," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74)

intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Montréal, ” informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 126) intitulé : “ Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec, ” pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 129) intitulé : “ Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 2, concernant les subsides aux chemins de fer, ” pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 59) intitulé : “ Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1896 et le 30 juin 1897, et pour d'autres fins du service public ”, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 57) intitulé :
 "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie manufacturière de Chambly."

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Ouimet* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais soit renvoyé à un comité général, avec instruction d'y insérer la clause suivante :

La compagnie sera tenue de fournir aux municipalités de Chambly-Canton, Chambly-Bassin, la paroisse de Chambly et le village de Richelieu, ou autres corporations qui pourront leur succéder, sous douze mois d'une demande faite à cet effet, une force motrice n'excédant pas cinq mille chevaux-vapeur, qui sera en aucun temps nécessaire pour les fins d'aqueduc, d'éclairage, tramways, et tels établissements industriels situés dans leurs limites, qu'elles pourront recommander au prix coûtant, plus dix pour cent ; le prix coûtant devant être établi par expertise.

Les lots des propriétaires riverains seront considérés comme formant partie du pouvoir d'eau en front de leurs propriétés et ne seront pas évalués comme simples propriétés rurales.

La question étant posée sur le dit amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105) intitulé : "Loi validant certaines ventes judiciaires."

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Ouimet*, retire le Bill.

L'honorable M. *Pelletier*, du comité de la Chambre de lecture, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE,

Ce 21 décembre 1895.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande :

Que l'honorable Président du Conseil législatif soit autorisé à faire imprimer et publier les débats du Conseil législatif de M. C.-E. Rouleau aux mêmes conditions que l'an dernier ; mais que cette publication soit supprimée à l'avenir.

Le tout respectueusement soumis,

THOMAS-P. PELLETIER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose que l'*Orateur* de cette Chambre soit autorisé à faire reviser durant la vacance, les règles et règlements de cette Chambre et à faire préparer un projet des nouveaux règlements, qui devra être soumis à la Chambre, à la prochaine session.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie hydraulique et manufacturière de Drummondville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : "Loi constituant en corporation "L'Association agricole du district des Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 24) intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 95) intitulé : "Loi amendant le Code civil relativement aux privilèges des

constructeurs, journaliers, ouvriers et fourisseurs de matériaux," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 102) intitulé : "Loi modifiant le Code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 26) intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à ce soir à 8 heures.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

SAMEDI, 21 DECEMBRE 1895.

Séance de 8 h. P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Thomas Chapais*, Orateur.

Les honorables messieurs

Cormier,
Dorion,
Garneau,

Ouimet,
Pelletier,
Sharples.

PRIÈRE :

La Chambre s'ajourne à loisir.

A 8 heures et demie du soir, Son Honneur l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

"Gentilhomme, huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir

de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

- B Loi constituant en corporation " " des du Précieux Sang de Sherbrooke."
- C Loi modifiant de nouveau la loi concernant les dentistes.
- 2 Loi amendant la loi relative à l'entretien des prisonniers.
- 3 Loi modifiant la loi relative aux registrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement.
- 4 Loi abrogeant la loi 57 Victoria, chapitre 11, relative à certaines taxes et licences.
- 5 Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales.
- 6 Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec.
- 7 Loi amendant la loi relative aux registres de baptêmes, mariages et sépultures.
- 8 Loi modifiant la loi concernant les jurés et les jurys.
- 9 Loi concernant la clôture des inventaires en justice.
- 10 Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 45, concernant la tenure des terres aux îles de la Madeleine.
- 11 Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhumations et exhumations.
- 12 Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle.
- 13 Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques des cités de Montréal et de Québec.
- 14 Loi amendant de nouveau le Code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie.
- 16 Loi amendant la loi des élections contestées de Québec.
- 17 Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet.
- 18 Loi relative à l'Hôpital protestant pour les aliénés.
- 19 Loi autorisant les syndics des chemins à barrières de Montréal à racheter certaines obligations, et à émettre dans ce but une nouvelle série d'obligations.
- 20 Loi constituant en district électoral les îles de la Madeleine.
- 21 Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province.
- 22 Loi amendant le Code du notariat.
- 23 Loi amendant la loi concernant la constitution de la cour supérieure.
- 24 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

-
- 25 Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement à la société pour l'amélioration des chemins de la province de Québec.
 - 26 Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics..
 - 27 Loi amendant la loi concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier
 - 28 Loi amendant la loi relative au service civil.
 - 29 Loi amendant le code de procédure civile, relativement aux procédures en revision.
 - 30 Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux cercles agricoles.
 - 31 Loi constituant en corporation la *Ramsay Paint Company*.
 - 32 Loi constituant en corporation le *Dominion College of Music*, de Montréal.
 - 33 Loi autorisant Joseph Lacroix à changer son nom en celui de Joseph Archambault.
 - 35 Loi amendant les lois qui concernent la corporation de la cité de Québec.
 - 36 Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Québec, Central.
 - 37 Loi concernant la vente de certains biens faisant partie de la succession *ab intestat* de feu Duncan Finlayson.
 - 38 Loi modifiant la charte de la Royal Paper Mills Company.
 - 39 Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Côme-Louis-Adolphe Morisset comme notaire, après examen.
 - 40 Loi constituant en corporation " La Compagnie du chemin de fer central de Leeds."
 - 41 Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James Armstrong *et al.*
 - 42 Loi constituant en corporation la " James Shearer Company."
 - 43 Loi modifiant la loi 51-52 Victoria, chapitre 90, constituant en corporation la ville de Coaticook.
 - 44 Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes.
 - 46 Loi modifiant la charte de la " Royal Trust and Fidelity Company."
 - 47 Loi constituant en corporation " The Samaritan Hospital for Women."
 - 48 Loi autorisant l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu.
 - 49 Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault.
 - 50 Loi portant modification de la charte de la ville de Westmount.
 - 51 Loi conférant l'existence corporative à la " Compagnie du chemin de fer des rues de Sherbrooke."

-
- 52 Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Joseph-Abel Fortin, docteur en médecine de l'université Laval.
 - 53 Loi constituant en corporation "l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal" et abrogeant les lois qui constituent en corporations "l'École vétérinaire de Montréal" et "l'École vétérinaire française de Montréal".
 - 54 Loi amendant la loi relative à la succession de feu François-Xavier Beaudry.
 - 55 Loi constituant en corporation "The North Nation Valley Colonization Railway Company".
 - 56 Loi constituant en corporation la Compagnie des Estacades des rivières Coulonge et Corneille.
 - 57 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie manufacturière de Chambly.
 - 58 Loi modifiant la loi constituant en corporation la compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient.
 - 60 Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la "Dominion of Canada Trust Company" par la loi du Parlement du Canada 58-59 Victoria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pouvoirs dans la province de Québec.
 - 61 Loi ratifiant les actes de vente et adjudication entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Louis-Félix Robereau-Duplessis.
 - 62 Loi modifiant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont de péage sur la rivière Bécancour.
 - 63 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis.
 - 64 Loi déclarant Louis-Georges Lecomte membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.
 - 65 Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité.
 - 66 Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Ste-Cunégonde de Montréal.
 - 67 Loi concernant la succession de feu George Childs.
 - 68 Loi modifiant la loi relative à la cité de Saint-Henri.
 - 69 Loi constituant en corporation la "Compagnie hydraulique et manufacturière de Drummondville."
 - 70 Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal Safe Deposit Company*.
 - 71 Loi modifiant la charte du village de Senneville.
 - 72 Loi amendant la loi concernant la Ferme Modèle de Compton.
 - 73 Loi amendant la charte de la ville de Fraserville.
 - 74 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
 - 75 Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation.
 - 76 Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal.

-
-
- 77 Loi constituant en corporation l'Association protectrice de bienfaisance du Canada.
 - 78 Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement au coût de certaines expropriations.
 - 79 Loi constituant en corporation "L'Association agricole du district des Trois-Rivières."
 - 80 Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et de Ste-Emilie de l'Energie.
 - 85 Loi détachant du comté de Bellechasse et annexant au comté de Montmagny la partie non organisée du canton d'Armagh.
 - 86 Loi relative au paiement des employés des compagnies de chemins de fer.
 - 88 Loi modifiant la loi concernant les corporations de ville.
 - 90 Loi amendant la loi relative à la cour du Recorder de la cité de Québec.
 - 95 Loi amendant le code civil relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux.
 - 102 Loi modifiant le code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique.
 - 107 Loi amendant la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques.
 - 113 Loi amendant la loi concernant les exemptions de taxes.
 - 117 Loi abrogeant la loi constituant en corporation la Société de Bienfaisance des Journaliers de Navires de Québec.
 - 118 Loi amendant la loi concernant les assurances mutuelles.
 - 121 Loi abrogeant la loi concernant les loteries et bazars.
 - 126 Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec.
 - 128 Loi amendant le code de procédure civile, relative ment à la cour de magistrat de district.
 - 129 Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 2, concernant les subsides aux chemins de fer.
 - 130 Loi déclarant et déterminant les sommes qui peuvent être empruntées en vertu de la loi 54 Victoria, chapitre 2.
 - 131 Loi concernant le paiement d'une certaine somme formant partie du subside accordé par la loi 49-50 Victoria, chapitre 77.
 - 132 Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements.
 - 133 Loi amendant la loi concernant les droits sur les successions.
 - 134 Loi amendant la loi concernant les statistiques relatives au mouvement de la population.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

59 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1896 et le 30 juin 1897, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la cinquième session de la huitième Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorable Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En venant clore les travaux de cette session, je tiens à vous remercier de votre diligence dans l'accomplissement de vos travaux ; le soin tout particulier que vous avez apporté à la législation publique et privée produira les plus heureux résultats.

Votre législation concernant les élections, basée sur les lois actuellement en vigueur dans le Royaume-Uni, aura l'effet d'assurer aux électeurs plus d'indépendance dans le vote et aux tribunaux une action plus efficace pour la répression de la corruption électorale.

Les progrès agricoles que votre encouragement a déjà si largement développés, ont occupé de nouveau votre sollicitude ; j'espère qu'ils continueront à attirer l'attention des Chambres et resteront l'objet le plus en vue de la politique de mon gouvernement, la prospérité agricole étant le meilleur gage du bien-être général de la population.

Je regrette que les ressources actuelles de la province n'aient pu permettre à mon gouvernement d'accéder aux demandes de subsides de chemins de fer qui lui ont été soumises. J'espère que du moins il saura trouver les moyens de protéger les entreprises dont l'abandon serait une perte réelle pour la province.

Grâce à sa politique d'économie, mon gouvernement a pu faire disparaître certaines taxes et je ne doute pas que cette politique prudemment suivie n'apporte avant longtemps le dégrèvement d'autres impôts.

La situation financière de la province s'améliore sensiblement et je suis certain qu'en redoublant de vigilance, mon gouvernement réussira à maintenir le crédit de la province.

Les travaux de la commission chargée de la refonte des lois de la procédure civile vous ont été soumis et j'ai confiance que cette refonte tant désirée pourra se compléter durant la prochaine session.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez généreusement votés pour les différents services publics.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

A cet instant où vous devez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur et je prie Dieu d'étendre sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de notre fidèle et loyale province.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, que cette législature soit prorogée jusqu'à vendredi, le trente et unième jour de janvier prochain, pour être ici tenue; et cette législature provinciale est en conséquence prorogée à vendredi, le trente et unième jour de janvier prochain.

INDEX

DU

TRENTIEME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

59 VICTORIA, 1895.

A DRESSES :—

Au lieutenant-gouverneur :

Pour mandat de \$10,000.00, 20.

“ “ 7,865.00, 117.

ARMSTRONG, James, et autres, 21.

ASSOCIATION DENTAIRE de la province, 28.

BAPTIST, Alexander, et autres, 17.

BEAUDRY, Rodolphe, et autres, 33, 49.

BELLECHASSE, comté de, 17.

BRYSON, John, et autres, 14.

BUREAU DE COMMERCE, Montréal, 76.

BILLS:

- Bill (A) présenté par l'honorable M. *Chapais*, et lu une fois *pro formâ*, 5.
- Bill (B) présenté par l'honorable M. *J.-J. Ross*, et intitulé : "Loi constituant en corporation "Les Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke,"
1ère lecture, 19 ; 2e lect. à C. B. P., 23 ; S. A., 3e lecture, 38, 39 ;
Voté S. A., par l'Assemblée, 73 ; honoraire remis, 88 ; sanctionné, 149.
- Bill (C) présenté par l'honorable M. *Marsil*, et intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant les dentistes,"
1ère lecture, 23 ; 2e lecture, à com. spéc., 44 ; A. A., 68 ; rapport rejeté, Bill renvoyé à com. spéc. 82. A. A., 3e lecture, 89 ;
voté S. A. par l'Assemblée, 108 ; sanctionné, 149.
- Bill (D) présenté par l'honorable M. *Ouimet*, et intitulé : "Loi amendant la loi concernant la saisissabilité du traitement des officiers publics,"
2e lecture, à c. g., 133 ; A. A., 3e lecture, 137.
- Bill (No 2) intitulé : "Loi amendant la loi relative à l'entretien des prisonniers,"
Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à c. g., 29 ; S. A., 3e lecture, 31 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 3) intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux régistres et à l'organisation des bureaux d'enregistrement,"
Reçu et lu la 1ère fois, 43 ; 2e lecture, à c. g., 49 ; S. A., 3e lecture, 52, 53 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 4) intitulé : "Loi abrogeant la loi 57 Victoria, chapitre 11, relatives à certaines taxes et licences,"
Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à c. g., 29 ; S. A., 3e lecture, 34, 35 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 5) intitulé : "Loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales,"
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à c. g., 39 ; S. A., 44 ; 3e lecture, 49 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 6) intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à c. g., 109 ; A. A., 3e lecture, 122 ; am., agréés, 131 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 7) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux registres des baptêmes, mariages et sépultures,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à c. g., 44 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 8) intitulé : “ Loi modifiant la loi concernant les jurés et non jurys,”
Reçu et lu la 1ère fois, 43 ; 2e lecture, à c. g., 50 ; S. A., 3e lecture, 53 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 9) intitulé : “ Loi concernant la clôture des inventaires en justice,”
Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à c. g., 29 ; S. A., 3e lecture, 31 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 10) intitulé : “ Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 45, concernant la tenure des terres aux Iles de la Madeleine,”
Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à c. g., 75 ; S. A., 3e lecture, 76 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 11) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les cimetières et les inhumations et exhumations,”
Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à c. g., 100 ; A. A., 3e lecture, 110 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 12) intitulé : “ Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle,”
Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à c. g., 95 ; A. A., 100 ; 3e lecture, 108 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 13) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les statistiques relatives au mouvement de la population,”
Reçu et lu la 1ère fois, 27 ; 2e lecture, à c. g., 53 ; S. A., 3e lecture, 56 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 14) intitulé : “ Loi amendant de nouveau le Code de procédure civile relativement à la preuve prise par sténographie,”
Reçu et lu la 1ère fois, 29 ; 2e lecture, à c. g., 35 ; A. A., 3e lecture, 44, 45 ; am. agréés, 50 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 16) intitulé : “ Loi amendant la loi des élections contestées de Québec,”
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à c. g., 108 ; S. A., 3e lecture, 116 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 17) intitulé : “ Loi détachant certains lots du canton de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska, et les annexant à la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet,”
Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à c. g., 96 ; progrès, 102 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 149.

-
- Bill (No 18) intitulé : " Loi relative à l'Hôpital protestant pour les aliénés,"
Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à c. g., 96 ; A. A., 3e lecture, 110 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 19) intitulé : " Loi autorisant les syndics des chemins à barrières de Montréal, à racheter certaines obligations, et à émettre dans ce but une nouvelle série d'obligations,"
Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à c. g., 77 ; S. A., 3e lecture, 82 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 20) intitulé : " Loi constituant en district électoral les Iles de la Madeleine."
Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à c. g., 96 ; progrès, 112 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 21) intitulé : " Loi concernant la colonisation et le développement à donner à l'industrie minière dans certaines parties de cette province,"
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; à c. spécial, 109 ; A. A., 3e lecture, 130 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 22) intitulé : " Loi amendant le Code du notariat"
Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à c. g., 59 ; S. A., 3e lecture, 65 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 23) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la constitution de la cour supérieure,"
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à c. g., 109 ; S. A., 3e lecture, 116 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 24) intitulé : " Loi amendant la loi de la chasse de Québec."
Reçu et lu la 1ère fois, 120 ; 2e lecture, à c. g., 121 ; progrès, 133 ; A. A., 3e lecture, 137 ; am. agréés, 147 ; sanctionné, 149.
- Bill (No 25) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement à la société pour l'amélioration des chemins de la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à c. g., 134 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 26) intitulé : " Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics, "
Reçu et lu la 1ère fois, 131 ; 2e lecture, à c. g., A. A., 3e lecture, 138 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 27) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les clubs pour la protection du poisson et du gibier, "
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à c. g. 109 ; S. A., 3e lecture, 116 ; sanctionné, 150.

-
- Bill (No 28) intitulé : “ Loi amendant la loi relative au service civil, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e et 3e lectures, S. A., 122 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 29) intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile, relativement aux procédures en revision, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 131 ; 2e et 3e lectures, S. A., 138 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 30) intitulé : “ Loi amendant la loi concernant l’agriculture et la colonisation relativement aux cercles agricoles, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à c. g., 122 ; S. A., 3e lecture, 134 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 31) intitulé : “ Loi constituant en corporation la *Ramsay Paint Company*, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; S. A., 3e lecture, 62 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 32) intitulé : “ Loi constituant en corporation le *Dominion College of Music*, de Montréal, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à C. B. P., 29 ; S. A., 3e lecture, 38, 39 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 33) intitulé : “ Loi autorisant Joseph Lacroix à changer son nom en celui de Joseph Archambault, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; S. A., 3e lecture, 70 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 35) intitulé : “ Loi amendant les lois concernant la corporation de la cité de Québec, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à C. B. P., 72 ; A. A., 3e lecture, 81 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 36) intitulé : “ Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec Central, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. C. F., 40 ; A. A., 3e lecture 104 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 37) intitulé : “ Loi concernant la vente de certains biens faisant partie de la succession *ab intestat* de feu Duncan Finlayson, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; S. A., 3e lecture 86 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 38) intitulé : “ Loi modifiant la charte de la “*Royal Paper Mills Company*, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 46 ; A. A., 3e lecture, 61 ; am. agréés, 73 ; sanctionné, 150.

-
- Bill (No 39) intitulé : " Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Côme-Louis-Adolphe Morisset comme notaire, après examen,"
Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 77 ; S. A., 3e lecture, 86 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 40) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie du chemin de fer central de Leeds, "
Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, à C. C. F., 41 ; A. A., 52 ; 3e lecture, 56 ; am. agréés, 64 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 41) intitulé : " Loi validant une vente faite par Benjamin Décary à James Armstrong et autres, "
Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; A. A., 3e lecture, 60 ; am. agréés, 73 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 42) intitulé : " Loi constituant en corporation *The James Shearer Company,* "
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 46 ; S. A., 3e lecture, 62 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 43) intitulé : " Loi modifiant la loi 51-52 Victoria, chapitre 90, constituant en corporation la ville de Coaticook,"
Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; A. A., 49 ; 3e lecture, 58 ; am. agréés, 70 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 44) intitulé : " Loi divisant la municipalité du canton de Clifton, dans le comté de Compton, en deux municipalités distinctes,"
Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; mis sur l'ord. du j., 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; S. A., 3e lecture, 62 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 46) intitulé : " Loi modifiant la charte de la *Royal Trust and Fidelity Company,* "
Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à C. B. P., 78 ; S. A., 3e lecture, 85 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Samaritan Hospital for Women.* "
Reçu et lu la 1ère fois, 44 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; A. A., 3e lecture, 61 ; am. agréés, 73 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 48) intitulé : " Loi autorisant l'aliénation de terrains dépendant de la succession de feu Raoul de Beaujeu,"
Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 63 ; 3e lecture, 70 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 49) intitulé : " Loi validant un acte de vente par Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Messire Calixte Ouimet à Philibert Tétrault,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 26 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; A. A., 48 ;
3e lecture, 52 ; am. agréés, 58 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 50) intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Westmount,”
Reçu et lu la 1ère fois, 120 ; 2e lecture, à C. B. P., 123 ; A. A.,
3e lecture, 129 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 51) intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie
du chemin de fer urbain de Sherbrooke, ”
Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. C. F., 45 ; A. A., 3e
lecture, 80, 81 ; am. agréés, 124 ; sanctionné, 150.
- Bill (No 52) intitulé : “ Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens
de la province de Québec à admettre au nombre de ses
membres Joseph-Abel Fortin, docteur en médecine de l’uni-
versité Laval.”
Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, à C. B. P., 65 ; S. A., 3e
lecture, après débat, 105 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 53) intitulé : “ Loi constituant en corporation “ l’Ecole de médecine
comparée et de science vétérinaire de Montréal ”, et
abrogeant les lois constituant en corporation “ l’Ecole vétéri-
rinaire de Montréal ” et “ l’Ecole vétérinaire française de
Montréal,”
Reçu et lu la 1ère fois, 63 ; 2e lecture, à C. B. P., 72 ; S. A. 86 ;
S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 54) intitulé : “ Loi amendant la loi relative à la succession de
feu François-Xavier Beaudry,”
Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; S. A., 3e
lecture, 69 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 55) intitulé : “ Loi constituant en corporation *The North Nation
Valley Colonization Railway Company,*”
Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. C. F., 77 ; A. A., 3e le-
cture, 84 ; am. agréés, 98 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 56) intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Coulonge and
Crow River Boom Company,*”
Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; S. A., 3e
lecture, 106 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 57) intitulé : “ Loi modifiant la loi constituant en corporation
la Compagnie manufacturière de Chambly,”
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 132, 133 ; S. A., 136 ; 3e lecture,
146 ; sanctionné, 151.
- Bill (No 58) intitulé : “ Loi modifiant la loi constituant en corporation la
Compagnie de gaz de Montréal et les lois qui la modifient,”

-
- Reçu et lu la 1ère fois, 63; 2e lecture, à C. B. P., 71; A. A., 3e lecture, 87; am. agréés, 98; sanctionné, 151.
- Bill (No 59) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1896 et le 30 juin 1897, et pour d'autres fins du service public,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 145; sanctionné, 153.
- Bill (No 60) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant les pouvoirs conférés à la "*Dominion of Canada Trusts Company*," par la loi du Parlement du Canada 58-59 Victoria, chapitre 84, et autorisant la dite compagnie à exercer les dits pouvoirs dans la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 74; 2e lecture, à C. B. P., 78; S. A., 86; 3e lecture, 91; sanctionné, 151.
- Bill (No 61) intitulé: "Loi ratifiant les actes de vente et adjudication entre les héritiers et représentants de Joseph Robereau-Duplessis et de son épouse Marie-Catherine Cardinal et Louis-Félix Robereau-Duplessis,"
Reçu et lu la 1ère fois, 79; 2e lecture, à C. B. P., 82; S. A., 3e lecture, 90; sanctionné, 151.
- Bill (No 62) intitulé. "Loi amendant la loi autorisant Léon Montplaisir à construire un pont de péage sur la rivière Bécancourt,"
Reçu et lu la 1ère fois, 74; 2e lecture, à C. B. P., 77; A. A., 3e lecture, 93; am. agréés, 98; sanctionné, 151.
- Bill (No 63) intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis,"
Reçu et lu la 1ère fois, 91; 2e lecture, à C. C. F., 96; S. A., 3e lecture, 104; sanctionné, 151.
- Bill (No 64) intitulé: "Lois déclarant Louis-Georges Lecomte membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 26; 2e lecture, à C. B. P., 40; S. A., 52; 3e lecture, 64; sanctionné, 151.
- Bill (No 65) intitulé: "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité,"
Reçu et lu la 1ère fois, 94; 2e lecture, à C. B. P., 101; S. A., 3e lecture, 114; sanctionné, 151.
- Bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant les diverses lois concernant la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 74; 2e lecture, à C. B. P., 77, A. A., 3e lecture, 87; message de l'Assemblée, 108; en c. g., amendé *de novo*, 117; am. agréés, 131; sanctionné, 151.

-
- Bill (No 67) intitulé : "Loi concernant la succession de feu George Childs,"
Reçu et lu la 1ère fois, 50; 2e lecture, à C. B. P., 59; S. A., 3e lecture, 70; sanctionné, 151.
- Bill (No 68) intitulé : "Loi modifiant la loi relative à la cité de Saint-Henri,"
Reçu et lu la 1ère fois, 97; 2e lecture, à C. B. P., 101; S. A., 3e lecture, 128; sanctionné, 151.
- Bill (No 69) intitulé : "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 123; A. A., 3e lecture, 128; am. agréés, 147; sanctionné, 151.
- Bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la compagnie dite *Montreal safe Deposit Company*,"
Reçu et lu la 1ère fois, 75; 2e lecture, à C. B. P., 78; S. A., 87; 3e lecture, 92; sanctionné, 151.
- Bill (No 71) intitulé : "Loi modifiant la charte du village de Senneville,"
Reçu et lu la 1ère fois, 79; 2e lecture, à C. B. P., 83; S. A., 3e lecture, 90, sanctionné, 151.
- Bill (No 72) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la Ferme Modèle de Compton,"
Reçu et lu la 1ère fois, 34; 2e lecture, à C. B. P., 50; S. A., 3e lecture, 62; sanctionné, 151.
- Bill (No 73) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Fraserville,"
Reçu et lu la 1ère fois, 56; 2e lecture, à C. B. P., 59; A. A., 88; 3e lecture, 92; am. agréés, 98; sanctionné, 151.
- Bill (No 74) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal,"
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 94; A. A., débat, 3e lecture, 125, 128; am. agréés, 144; sanctionné, 151.
- Bill (No 75) intitulé : "Loi constituant la ville de Saint-Louis en corporation,"
Reçu et lu la 1ère fois, 100; 2e lecture, à C. B. P., 112; A. A., 3e lecture, 130; am., agréés, 144; sanctionné, 151.
- Bill (No 76) intitulé : "Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, de Montréal,"
Reçu et lu la 1ère fois, 58; 2e lecture, à C. B. P., 65; A. A., 3e lecture, 81; am. agréés, 94; sanctionné, 151.
- Bill (No 77) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association protectrice de bienfaisance de la province de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 79; 2e lecture, à C. B. P., 83; S. A., 3e lecture, 93; sanctionné, 152.

-
- Bill (No 78) intitulé: " Loi amendant la charte de la cité de Montréal, relativement au coût de certaines expropriations."
Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 95; S. A., 3^e lecture, 125; sanctionné, 152.
- Bill (No 79) intitulé: " Loi constituant en corporation L'Association agricole du district des Trois-Rivières,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 95; 2^e lecture, à C. B. P., 101; A. A., 3^e lecture, 129; am. agréés, 147; sanctionné, 152.
- Bill (No 80) intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et de Sainte-Emilie de l'Energie,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 95; 2^e lecture, à C. C. F., 101; S. A., 3^e lecture, 114; sanctionné, 152.
- Bill (No 85) intitulé: " Loi détachant du comté de Bellechasse et annexant au comté de Montmagny partie du canton d'Armagh,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 99; 2^e lecture, après débat, à c. s., 111; S. A., 3^e lecture, 121; sanctionné, 152.
- Bill (No 86) intitulé: " Loi relative au paiement des employés des compagnies de chemin de fer,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 132; 2^e et 3^e lectures, S. A., 141; sanctionné, 152.
- Bill (No 88) intitulé: " Loi modifiant la loi concernant les corporations de ville,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 115; 2^e et 3^e lectures, S. A., 123; sanctionné, 152.
- Bill (No 90) intitulé: " Loi amendant la loi relative à la cour du recorder de la cité de Québec. "
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 131; 2^e et 3^e lectures, S. A. 140; sanctionné, 152.
- Bill (No 95) intitulé: " Loi amendant le Code civil relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux, "
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 133; 2^e lecture, com. gén., A. A., 3^e lecture, 143; am. agréés, 147; sanctionné, 152.
- Bill (No 98) intitulé: " Loi pour abolir la continuation de communauté, créant l'usufruit légal en certains cas et amendant à cet effet les articles 1323 à 1337 du Code civil, inclusivement,"
Reçu et lu la 1^{ère} fois, 58; 2^e lecture, débat ajourné, 65; 2^e lecture votée, à com. spéc., 78, 79; A. A., 130; en com. gén., progrès, 141.
- Bill (No 102) intitulé: " Loi modifiant le Code civil, relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à c. g., 134 ; A. A., 3e lecture, 141 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 105) intitulé : " Loi validant certaines ventes judiciaires,"
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; Bill retiré, 146.
- Bill (No 107) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les enquêtes sur les affaires publiques,"
Reçu et lu la 1ère fois, 119 ; 2e lecture, à c. g., 134 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 112) intitulé : " Loi validant certains avis et annonces publiés dans *The Daily Record*,"
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à 6 mois, 118.
- Bill (No 113) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les exemptions de taxes,"
Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à c. g., 112 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 117) intitulé : " Loi abrogeant la loi constituant en corporation la Société de bienfaisance des journaliers de navires de Québec,"
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à c. g., 101 ; S. A., 3e lecture, 112 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 118) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les assurances mutuelles,"
Reçu et lu la 1ère fois, 132 ; 2e et 3e lectures, S. A., 110 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 119) intitulé : " Loi modifiant l'article 2024 des Statuts refondus,"
Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, Bill retiré, 123.
- Bill (No 121) intitulé : " Loi abrogeant la loi concernant les loteries et bazars,"
Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, à c. g., 112 ; S. A., 3e lecture, 136 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 126) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 145 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 128) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la Cour de magistrat de district,"
Reçu et lu la 1ère fois, 132 ; 2e et 3e lectures, S. A., 139 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 129) intitulé : " Loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 2, concernant les subsides aux chemins de fer,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 145 ; sanctionné, 152.

-
- Bill (No 130) intitulé : " Loi déclarant et déterminant les sommes qui peuvent être empruntées en vertu de la loi 54 Victoria, chapitre 2,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 135 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 131) intitulé : " Loi concernant le paiement d'une certaine somme formant partie du subside accordé par la loi 49-50 Victoria, chapitre 77,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 143 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 132) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements,"
Reçu et lu la 1ère fois, 132 ; 2e et 3e lectures, S. A., 139 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 133) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les droits sur les successions,"
Reçu et lu 3 fois, S. A., 135, 136 ; sanctionné, 152.
- Bill (No 134) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les statistiques relatives au mouvement de la population,"
Reçu et lu la 1ère fois, 132 ; 2e et 3e lectures, S. A., 140 ; sanctionné, 152.

CANADIAN ASSURANCE COMPANY, 8.

CHAMBLY, comp. manif. de, 14.

CHAPAIS, l'hon. Thomas, nommé orateur du conseil législatif, sa commission est lue, il prend le fauteuil, 1, 2.

CHEMIN DE FER DES COMTÉS-UNIS, 15.

CHEMIN DE FER, comté de Drummond, 93.

CHILDS, G.-A., et autres, 15.

CHURCH HOME, 15.

CLIFTON, contribuables de, 14.

CLOUSTON, E. S., et autres, 15.

COATICOOK, ville de, 15.

COMPTON, ferme modèle de, 14.

COMITÉS NOMMÉS :

1 — *Des Privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du Parlement, 7.

2.—*Des Contingents, 13.*

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 17, 18.

2ème “ “ 42 ; renvoyé, 49.

3ème “ reçu, 67 ; adopté, 75.

4ème “ “ 103 ; amendé et adopté, 117.

5ème “ “ et adopté, 120, 121.

3.—*Des ordres permanents et Bills privés, 13.*

Délais prolongés, etc., 85.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 18, 19.

2ème “ “ “ 36, 38.

3ème “ “ “ 47, 48.

4ème “ “ “ 68, 69.

5ème “ “ “ 85.

4.—*Des impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil, 13.

Message de l'Assemblée à ce sujet, 28.

Message du Conseil à ce sujet, 29.

5.—*Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 13.*

Message de l'Assemblée, 25, 26.

6.—*De la Chambre de lecture et de la publication des débats, 13.*

1er rapport, présenté, lu et adopté, 19, 20.

2ème “ “ “ 147.

7.—*Permanent des chemins de fer, 13.*

1er rapport, reçu, lu et adopté, 48.

8.—*De la refonte du code de procédure civile, 32.*

Messages à ce sujet, 32.

1er rapport, reçu et lu, 106 ; adopté, 117.

DOMINION COLLEGE OF MUSIC, 8.

DRUMMOND, chemin de fer du comté de, 93.

DURANCEAU, C.-J.-A., et autres, 54.

FABRE, Mgr, et autres, 15.

FINLAYSON, Sarah et autres, 42, 52, 55.

FORTIN, Abel-Joseph, 35, 47, 57.

FRASERVILLE, conseil de, 17.

GAGNON, Arthur, et autres, 51.

GLENSON, Samuel, et autres, 17.

HINGSTON, Sir WIL., et autres, 15.

LACHAPELLE, E.-P., et autres, 15.

LACROIX-ARCHAMBEAULT, JOSEPH, 15.

LADIES' PROTESTANT HOME, Québec, 25.

LAFRAMBOISE, THÉOPHILE, et autres, 60.

LAMOTHE, H., et autres, 8.

LAPRAIRIE, marchands du comté de, 47.

LECOMTE, LOUIS-GEORGE, et autres, 8

LEDUC, J., et autres, 8.

LETENDRE, P., et autres, 41.

KING, MARK, Montréal, 98.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR :—Se rend à la salle du Conseil législatif, ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 2; Résolutions et adresse en réponse, 10, 11, 12. Réponse du Lieutenant-Gouverneur, 55; sanctionne les Bills et clôt la session, 151, 154. .

MESSAGES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR : — Transmettant rapport
imprimeur de la Reine, 8.

MASSE, J.-B., et autres, 76.

MILE-END, Sainte-Louise du, 15.

MITCHELL, William, et autres, 17.

MONDOR, Romelus, et autres, 24.

MONTREAL SAFE DEPOSIT COMPANY, 15.

MONTRÉAL, bureau de commerce de, 76.

MONTRÉAL, cité de, 15.

MONTRÉAL, citoyens de, 93.

MONTRÉAL, contribuables de, 41.

MONTREAL GAS COMPANY, 15.

MORISSET, C.-L.-A., 15.

MURPHY, Edward, et autres, 57.

ORATEUR intérimaire, pendant la maladie de l'orateur, 84, 88.

OUMET, l'hon. Gédéon, appelé au Conseil législatif, sa commission est
lue, serment prêté, etc., 6, 7.

OWENS, William, et autres, 14.

POUR et contre, 64, 71, 79, 105, 111, 118, 126, 127.

QUEBEC Central Railway, 15.

QUÉBEC, cité de, 15.

RAPPORTS :

“ Imprimeur de la Reine, 8.

“ Hospice de la Maternité, Montréal, 9.

“ Du bibliothécaire, 9.

RAMSAY PAINT COMPANY, 15.

RÈGLES DE LA CHAMBRE, revision ordonnée, 147.

REID, James, et autres, 15.

ROBEREAU-DUPLESSIS, Félix, 15.

ROSS, l'honorable J.-J., orateur intérimaire, 84, 88.

ROTTOT, J.-P., et autres, 51, 55, 58.

ROYAL PAPER MILLS COMPANY, 15.

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, paroisse de, 17.

ST-HENRI, cité de, 21.

ST-VITAL DE LAMBTON, 66.

SENNEVILLE, village de, 21, 43, 48.

SENTENNE, révd. A.-L., et autres, 15.

SHEARER, JAMES, et autres, 15.

SHERBROOKE (street Railway Company), 15.

SŒURS DU PRÉCIEUX-SANG, de Sherbrooke, 8.

SŒURS DE LA MISÉRICORDIE, de Montréal, 8.

SŒURS DU BON PASTEUR, Montréal, 57.

VERRET, John, et autres, 17.

VINCENT, Joseph, et autres, 47.

WESTMOUNT, ville de, 15.

WOMENS' HOSPITAL, Montréal, 54.

WILLET, S.-T., et autres, 60.

YULE, W.-A., et autres, 17.

ERRATUM

A la page 143, effacez les lignes 6, 7, 8, 9, et remplacez-les par ce qui suit :

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95) intitulé :
" Loi amendant le code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet* il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis maintenant à un comité de toute la Chambre.